



PROCES-VERBAL DU 26 JUILLET 2023

**VILLE
D'AUTERIVE**
Haute-Garonne

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation
19 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juillet à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune d'Auterive, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René AZEMA, Maire

Nombre de conseillers
en exercice : 28
Présents : 19
Procurations : 7
Absent : 2
Votants : 26

PRESENTS : AZEMA René, HOAREAU Cathy, MASSACRIER Joël, TATIBOUET Pascal, CASTRO Patrick, ZAMPESE Joséphine, ROBIN Philippe, MELINAT Annick, BERARD Mathieu, BORDENAVE Martine, TERRIER Marie, PRADERE Nathalie, ELIAS Manuel, DELAVEAU-HAMANN Martine, VOISIN Nadia, GALLET Didier, SCAPIN Patrice, CAVALIERI D'ORO Patricia, OLIVEIRA Éric

REPRESENTES :

Mohammed BOUSSAHABA par Patrick CASTRO
Monique DUPRAT par Pascal TATIBOUET
Gabriel GACH par Joséphine ZAMPESE
Ghislaine GALY par Nathalie PRADERE
Younès KSOURI par Philippe ROBIN
Philippe PONTHEU par Manuel ELIAS
Danielle TENSA par Annick MELINAT

EXCUSES :

Chantal GAVA
Gérard SANS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Cathy HOAREAU est désignée secrétaire de séance

Madame CAVALIERI D'ORO

Juste une remarque. Vous vous rappelez quand Monsieur BASTIANI était maire ? Vous faisiez souvent des remarques désobligeantes sur le nombre de personnes absentes de la majorité, le nombre d'adjoints notamment. Donc là, je pense qu'on peut faire les mêmes remarques.

Monsieur le Maire

C'est vrai que je n'ai pas vraiment choisi la bonne date, mais je le savais.

Madame CAVALIERI D'ORO

Comment se fait-il que l'opposition soit là, au complet ? C'est une mauvaise date pour elle aussi.

Monsieur le Maire

Je remercie l'opposition d'être présente.

Madame CAVALIERI D'ORO

J'ai le droit de parler, je pense.

Monsieur le Maire

Nous sommes tout de même 15, donc il y avait le quorum sans l'opposition. Monsieur Oliveira.

Monsieur OLIVEIRA

Page 21, sur la troisième ligne. "Monsieur Oliveira : non, on ne reviendra rien." Non, c'est : on ne revendra rien.

Monsieur le Maire

On ne revendra rien. Bien sûr. Merci. D'autres remarques ? Monsieur Scapin.

Monsieur SCAPIN

Juste pour faire un petit commentaire sur le contenu de ce PV. Concernant la délibération Coquelicot qu'on avait pris la dernière fois, Monsieur Robin, à juste titre, n'avait pas pris part au vote, car on nous a expliqué ses raisons. Par contre, sur les délibérations du SDEHG, je me suis rendu compte que Madame Hoareau ne participait pas au vote, et j'aimerais savoir pourquoi.

Monsieur le Maire

Elle ne participe pas au vote parce qu'elle est employée du SDEHG. Je pense qu'elle pourrait participer, mais elle fait le choix de ne pas participer au vote.

Madame HOAREAU

Effectivement, je travaille dans ce syndicat sur un poste aujourd'hui dans l'informatique, mais je préfère ne pas participer au vote de manière à ne pas influencer les délibérations dans le sens du syndicat. Je ne participe pas parce que je fais partie aussi du comité de direction.

Monsieur SCAPIN

Je posais la question puisqu'il y a d'autres personnes ici dans l'Assemblée qui font partie du Conseil départemental.

Madame HOAREAU

Oui, mais il ne fait pas partie du comité de direction. Je fais partie du comité de direction du syndicat.

Monsieur SCAPIN

Oui, mais pas des élus.

DELIBERATIONS

N°6-1/2023 Transfert de la compétence eau à Réseau 31

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 27 novembre 2023, la commune d'Auterive a décidé d'approuver les statuts du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne et de lui transférer la compétence suivante :

- D. Grand cycle de l'eau :
D1 Eaux pluviales et ruissellement :
D1.1 : Eaux pluviales urbaines

Monsieur le Maire précise que le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne est également compétent sur la commune d'Auterive sur l'ensemble des domaines de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif après adhésion et transfert des compétences de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain.

Monsieur le Maire précise que le syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne est un syndicat mixte ouvert à la carte doté des compétences suivantes groupées par domaine :

- A. Eau potable :
A.1 : Production d'eau potable (la protection des captages est incluse)
A.2 : Transport et stockage d'eau potable (réseau d'adduction constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à une unité de production et un ouvrage de stockage)
A.3 : Distribution d'eau potable
- B. Assainissement collectif :
B.1 : Collecte des eaux usées
B.2 : Transport des eaux usées (réseau de transfert constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'épuration)

- C. Assainissement non collectif :
- D. Grand cycle de l'eau :
 - D1 Eaux pluviales et ruissellement :
 - D1.1 : Eaux pluviales urbaines
 - D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols
 - D2. Approvisionnement en eau et ouvrages hydrauliques
 - D2.1 : Approvisionnement en eau
 - D2.2 : Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
 - D.3 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 - D3.1 : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
 - D3.2 : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris leurs accès
 - D3.3 : Défense contre les inondations et contre la mer
 - D3.4 : Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
 - D.4 Autres compétences liées au grand cycle de l'eau
 - D4.1 : Lutte contre la pollution
 - D4.2 : Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines
 - D4.3 : Aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile
 - D4.4 : Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - D4.5 : Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Monsieur le Maire expose que, compte tenu du contexte actuel et de la complexité de plus en plus grande du domaine de l'eau potable et des moyens et ressources du Syndicat mixte en la matière, le transfert des 3 compétences de ce domaine présente un réel intérêt pour la commune.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 7.3 des statuts du syndicat mixte, un transfert de compétences complémentaires peut être opéré à tout moment par un membre du syndicat mixte par délibérations concordantes de l'organe délibérant de ce membre et du Conseil syndical du syndicat mixte.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de transférer au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne les compétences complémentaires suivantes :

- A. Eau potable :
 - A.1 : Production d'eau potable (la protection des captages est incluse)
 - A.2 : Transport et stockage d'eau potable (réseau d'adduction constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à une unité de production et un ouvrage de stockage)
 - A.3 : Distribution d'eau potable

Il précise que de nombreux échanges ont eu lieu entre la commune et le SMEA31 qui ont donné lieu à la rédaction d'un protocole d'accord entre les deux parties précisant les modalités de ce transfert et les engagements de chacun.

Il propose au conseil municipal de demander au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne de fixer la date d'effet de ce transfert de compétences complémentaires au 1er janvier 2024, afin de faciliter toute la partie comptabilité du budget annexe de l'eau potable.

Madame CAVALIERI D'ORO

Vous avez choisi cela dans l'intérêt de la commune, de la Communauté des communes et autres, peu importe. Moi, ce que je regarde, c'est que quand on regarde le prix de l'eau actuel, et ce qu'on va payer ensuite, ce n'est pas tellement à l'avantage de l'utilisateur, puisqu'on va avoir quand même des parts fixes qui vont tripler. Une part variable aussi. Ça va quand même coûter très, très cher. Je suis déjà dans le contrat, je pense que vous parlez de ça aussi, c'est le protocole. Je suis quand même assez interpellée par ces prix que j'estime très élevés, qui vont encore impacter le budget des ménages.

Monsieur le Maire

C'est vrai, mais de l'autre côté, étant donné tous les travaux qu'il y a à faire, on aurait été aussi obligés d'augmenter ce prix de l'eau, sachant que l'augmentation va se lisser entre 2024 et 2028.

Monsieur SCAPIN

Oui, elle va se lisser, mais en quatre ans, elle va doubler. Le prix de l'eau va doubler.

Monsieur le Maire

Elle ne va pas doubler, il ne faut pas exagérer.

Monsieur SCAPIN

De 83 centimes à 1,53 euro, même si j'ai eu de bons profs de maths, je sais que ça ne va pas doubler, mais on est plus proche du double que de 5 % ou de 10 %.

Monsieur le Maire

C'est à peu près le prix que paient actuellement les Auterivains qui sont au SPEHA.

Monsieur SCAPIN

Oui, mais pourquoi ne pas laisser cet avantage à ceux qui ne sont pas au SPEHA ?

Monsieur le Maire

Parce qu'on n'en est pas capable du fait des dépenses qu'on fait sur le réseau.

Monsieur SCAPIN

Monsieur le Maire, chaque année, on dit lors du budget qu'il est déséquilibré, qu'il y a beaucoup de recettes et des dépenses qui ne sont pas en face, et en plus, vous préjugez que la Communauté de communes, vous avez sûrement raison, donnera le réseau à Réseau31, mais elle pourrait aussi faire le choix de conserver ces prix-là et Veolia.

Monsieur le Maire
Oui, elle pourrait.

Monsieur SCAPIN

On peut rêver, mais bon. Après, je me pose la question de tous ces agents qui sont sur le budget de l'eau actuellement. Monsieur le DST a une part de son salaire qui est là, qui est payé par le budget de l'eau. Il y a, je crois, un agent comptable qui est à 100 %, c'est ça ?

Monsieur le Maire
Non, 50 %.

Monsieur SCAPIN

50 % là-dessus, comment ils vont travailler ? Ils vont travailler un peu pour le syndicat, ou est-ce que c'est la commune qui va prendre en charge la totalité du salaire ? Voilà toutes les questions que je me pose. On a acheté du matériel aussi, des véhicules, est-ce que les C3 vont partir avec Réseau31 ? Moi, c'est toutes ces questions que je me pose.

Monsieur le Maire

Oui, bien sûr. Dans le transfert, tout ça sera discuté. Effectivement, les véhicules qui ont été achetés sur le budget de l'eau partiront avec le budget de l'eau. D'autres remarques ?

Madame CAVALIERI D'ORO

Je termine. De toute façon, la Communauté des communes restera forcément avec Réseau31 puisque c'est Monsieur VINCINI qui est le président du syndicat mixte, et qu'il est vice-président de la CCBA. Donc bien évidemment, il ne risque pas d'y avoir des fuites ailleurs. C'est cloisonné. Si je puis me permettre.

Monsieur le Maire

Vous vous le permettez, mais c'est tout. D'autres questions ? Monsieur Gallet.

Monsieur GALLET

Je me suis aperçu quand même que le législateur, depuis des années, dit : "On repousse le transfert de compétences de droit." C'était 2022, 2024, 2026, etc. Qui nous dit que demain, ce ne sera 2028, 2030 ? C'est un argument que je prends avec beaucoup de prudence, et un argument très, très fragile à mon avis de dire : vu que c'est en 2026, ce sera des transferts de droit. Oui ou non, peut-être pas. Par ailleurs, c'est un dessaisissement total de la compétence eau, qui est une compétence de droit presque régaliennne d'une commune. Ça veut dire que le prix de l'eau va échapper à la commune. Ça veut dire que ce syndicat, Réseau31, qui a je crois, près de 250 adhérents, 250 collectivités y adhèrent, je ne sais combien il y a de délégués, il y en a plusieurs centaines, de délégués, cela veut dire qu'on va donner à ces centaines de délégués le pouvoir qu'ils n'auront pas, puisque c'est une poignée qui prendra la décision. C'est très compliqué avec 300, 400, 500 délégués, de prendre des décisions. Cela veut dire que tous ces élus vont devoir plancher sur le prix de l'eau qu'on nous annonce être multiplié par deux dans quatre ans.

Monsieur le Maire

Arrêtez avec le multiplié par deux.

Monsieur GALLET

La commune de Auterive a la compétence sur le budget de l'eau, on vote chaque année le prix de l'eau. On vote son budget annexe, du prix de l'eau, je ne vois pas pourquoi il y a un dessaisissement de cette compétence régaliennne. D'autant que, comme Patrice le disait, on a maintes et maintes fois dit que le budget n'était pas un budget sincère, parce qu'il y avait énormément de recettes sur ce budget, énormément de restes à réaliser, qu'il y avait des excédents de fonctionnements de clôture plus qu'intéressants. Voilà, c'est tout ça. Donc on va transférer une véritable pépite.

Monsieur le Maire

Actuellement, les excédents de fonctionnements sont à peine autour de 100 000 euros.

Monsieur GALLET

Oui, c'est quand même pas mal.

Monsieur le Maire

Et on n'est pas sûr de ceux de cette année encore.

Monsieur GALLET

C'est quand même depuis que je suis élu. On rabâche ça à tous les conseils municipaux, on parle de ce budget de l'eau, de cette non-sincérité et de ces excédents. On va balancer à un syndicat géré par des centaines d'élus toute autorité pour voter le prix de l'eau des Auterivains, et toute autorité pour dire : les extensions, c'est vous, les 400 ou 500 élus, qui déciderez si on fait tel réseau ou tel réseau sur la commune d'Auterive. Ça, je pense que c'est totalement inacceptable.

Monsieur le Maire

Si vous étiez à la communauté de communes, vous verriez que depuis le transfert de la compétence assainissement à Réseau31, tout s'est bien passé au niveau des investissements qui se font sur Auterive. Il y en a encore qui se font actuellement sur la zone de Quilla. Et la station d'épuration qui va être mise en place, que la CCBA aurait beaucoup de mal à se payer, parce que six millions d'euros, il fallait les trouver. Faisons confiance aussi, ne partons pas avec cette idée préconçue que parce que c'est le réseau31, c'est le Parti socialiste. En gros, ça ne va faire que des bêtises.

Monsieur GALLET

On parle là du budget de l'eau, on est centrés sur le budget de l'eau, pas sur un budget d'assainissement qui a échappé à la commune en son temps. Je lis : au vu de la complexité de plus en plus grande du domaine de l'eau potable et compte tenu de l'intérêt que représente une telle structure. En tant que juriste, je raisonne a contrario. Ça veut dire que le prestataire qu'on a depuis des années sur la commune n'a pas du tout la compétence de gérer l'eau, le prestataire de service. Pour moi, il a totalement la compétence et ça s'est toujours bien passé.

Monsieur le Maire

Je suis d'accord avec vous là-dessus, ça s'est bien passé, mais n'empêche qu'il y a une complexification au niveau des analyses, et vous savez bien comment fonctionne notre station avec simplement des bassins filtrants, on n'est pas du tout sûrs que dès qu'il y a une petite

pollution dans l'Ariège, on risque de ne pas pouvoir avoir notre eau potable.

Monsieur GALLET

On est plus que sûrs, il y a une truitomètre. Quoi de plus fiable que le truitomètre ? Donc si, on est plus que sûrs. On est plus que sûrs qu'il n'y aura jamais de problème sur les eaux de la commune, d'autant que c'est des eaux qu'on a en surabondance par rapport à la population. On produit beaucoup plus d'eau qu'il est nécessaire à la population. Ensuite se posent quand même d'autres difficultés. On parle de mise à disposition d'équipements, cela veut dire que tous les équipements de l'eau vont rester propriété de la commune. Pour quelles raisons transférerait-on les emprunts dans ces cas-là ? Arrêtons les emprunts dans ces cas-là, vu que les emprunts sont faits pour payer des investissements qui resteront propriété de la commune. Là aussi, c'est un nouveau questionnement. Ensuite, si on continue, le patrimoine des communes est retracé dans l'inventaire tenu par l'ordonnateur, et l'état de l'actif est tenu par le comptable. Que va devenir cet actif du patrimoine du budget de l'eau ? Ensuite, se posent effectivement les questions des deux véhicules de tourisme qui ont été achetés par le budget de l'eau, qu'est-ce qu'ils vont devenir aussi ? Il y a plein de questions et je crois qu'on ne peut pas prendre une décision à la lecture uniquement de ces quelques lignes rédigées dans le cadre d'une délibération, et de quelques lignes très fantaisistes, très succinctes, qui sont posées dans une convention qui finalement ne dit rien. C'est la raison pour laquelle, moi, je m'opposerai fermement à une telle décision de dessaisissement par la commune au profit d'un syndicat où se trouvent des centaines d'élus pour prendre des décisions. Ce n'est pas aux 250, 253 ou 243 communes de prendre en lieu et place de la commune d'Auterive les décisions concernant le prix de l'eau, qui sera d'ores et déjà annoncé multiplié par deux, et concernant les investissements. C'est les seuls éléments qu'on avait à avancer.

Monsieur le Maire

Arrêtez avec « le multiplié par deux » !

Madame HOAREAU

Moi je voulais intervenir sur différents points que j'ai notés.

Le premier, vous avez noté et mentionné plusieurs fois, Monsieur Gallet, et à plusieurs reprises, que vous vous étiez ému de nombreuses fois de l'insincérité du budget de l'eau, sauf cette année, si mes souvenirs sont exacts. Puisque lors du vote sur le budget de l'eau, le budget annexe, nous avons programmé un grand nombre de travaux, dont une grosse partie est en réalisation ou en cours de réalisation, et que vous aviez à ce moment-là admis qu'effectivement, cette année, le budget, lui, présentait bien des opérations d'investissement conséquentes.

Vous avez aussi constaté dans le cadre de ce budget, qu'effectivement, ces fameux excédents, qui étaient capitalisés depuis de nombreuses années, servaient justement à faire ces travaux nécessaires sur le réseau d'eau, mais qui ne sont pas encore suffisants pour avoir un rendement digne de ce nom, qui doit être normalement au-dessus des 80 %, vous l'aviez noté en tout début de mandat lors de nos premiers conseils et nos premiers débats en 2020 sur le budget de l'eau.

Ça veut dire qu'aujourd'hui, de toute façon, ce réseau va faire l'objet d'un certain nombre de travaux importants qu'il va falloir budgéter quoi qu'il en soit, que nous ayons, nous, la compétence, ou que nous l'ayons transférée.

Deuxième point dont je m'étonne : je suis désolée que vous n'ayez pas interrogé votre voisin de droite qui participe, comme certains d'entre nous ici, à la commission territoriale de Réseau31, et qui aurait pu, je l'attendais, corriger vos propos sur la question de la décision. Puisqu'à Réseau31, les décisions prises sont faites par secteur et non pas à l'échelle de la totalité du syndicat. Toutes les décisions qui concernent les travaux, la programmation, et on peut le voir à chaque fois qu'on assiste à une commission territoriale, nous parlons des différents projets, nous parlons de leur montant et nous avons un détail, ça se décide au niveau d'un plus petit bassin de vie et bassin opérationnel. Donc ça, c'est mon deuxième motif d'étonnement.

Mon troisième motif d'étonnement, c'est quand vous vous engagez de manière aussi forte à dire que "grand Dieu", jamais il n'y aura de problème avec l'adduction d'eau à Auterive. Je pense que vous devriez lire certains rapports qui montrent qu'au contraire, au niveau de notre station, elle est d'une technologie qui est aujourd'hui vieillissante. Le "truitomètre", ne permet que d'avoir une bonne indication de la qualité de l'eau, par contre, ce n'est pas la truite qui va aller nettoyer un certain nombre de pollutions si elles arrivent. Elles nous le diront, mais ne sont pas opérationnelles pour les traiter. Donc il va y avoir aussi des travaux à engager sur cette usine d'eau potable.

Et dernier point à noter, c'est que vous parlez du contrat de Veolia, un contrat qui se termine en 2024, qui va faire l'objet d'un marché public et sur lequel vous affirmez quasiment que le prix fait par Veolia restera identique. On est, on le sait, dans un contexte inflationniste, de toute part, et moi, je n'ai pas d'assurance que ce prix ne va pas augmenter. Toutes ces incertitudes et toutes ces nécessités en travaux motivent le fait de faire ce transfert, non pas parce Veolia n'est pas compétent, mais parce qu'on se trouve face à des enjeux encore plus majeurs en ce moment, au sujet de la ressource en eau qui nécessitent de pouvoir mobiliser de l'expertise, de l'ingénierie, d'avoir un appui et un suivi qu'effectivement, en tant que commune aujourd'hui, nous sommes, malgré la qualité de nos services, de notre prestataire, peut-être en difficulté pour vraiment le réaliser.

Donc moi, au contraire de vous, pour toutes ces raisons, je soutiendrai justement le transfert de cette compétence. Et un dernier point, sur la question de l'harmonisation des tarifs, effectivement, c'est une harmonisation qui se base sur une estimation du tarif unique de Réseau31 2027, sachant que ces tarifs sont régulièrement votés en assemblée syndicale et que les commissions territoriales disposent elles-mêmes d'un budget d'investissement sur lequel elles décident des travaux. Je pense que, quand même, vous parlez d'imprécisions, mais il faut aussi être précis sur le fonctionnement de ce syndicat et voir qu'en termes de qualité et de projets, il est capable de porter de très gros projets, comme aujourd'hui le projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable qui va se faire entre l'Ariège et la Haute-Garonne sur la partie sud de notre territoire du Pays sud-toulousain, et qui va permettre de disposer d'équipements performants. Il y aura un lien avec le SPEHA. Vous dites, Monsieur Scapin, qu'il faudrait effectivement qu'on continue à garder cet avantage. Moi, je ne suis pas certaine que nous n'aurions pas dû procéder dans les mêmes ordres, voire des ordres plus importants, à des augmentations des tarifs.

Monsieur GALLET

Je suis surpris que vous nous garantissiez que parce que nous avons Réseau31, il n'y aura aucun problème sur le réseau. Je suis stupéfait d'entendre ça. Vous m'avez prêté des propos disant

que parce qu'on conserverait nous-mêmes cette compétence, qui est une compétence régaliennne, je garantissais qu'il n'y aurait pas de problème.

Madame HOAREAU

Vous l'avez dit vous-même, Monsieur Gallet.

Monsieur GALLET

Je vous renvoie l'ascenseur en vous disant : je suis stupéfait de m'apercevoir que parce que ce sera Réseau31, il n'y aura jamais aucun problème.

Madame HOAREAU

Je n'ai pas dit ça.

Monsieur GALLET

Je vous mets au défi.

Madame HOAREAU

J'ai simplement dit que nous pouvions, avec le syndicat, avoir effectivement un appui d'ingénierie, un appui d'expertise qui est, et sans du tout porter atteinte à notre personnel et à celui de Veolia, qui aujourd'hui n'assure qu'une prestation de service sur la partie de la distribution, faire vraiment une offense. Ils ont quand même des compétences, mais aujourd'hui, ils n'auront pas la même force en termes d'investissement. Parce que les investissements, et si vous prenez attache pour regarder ce qui se passe dans la commission territoriale au sujet de l'assainissement, vous verrez sur ce type de projet, quand il est important, l'effet de mutualisation sur justement notre bassin, puisque nous sommes un plus petit bassin, permet de réaliser des travaux que tout seul, sinon, nous aurions du mal à réaliser. J'engage quand même la question de la technologie sur l'usine d'eau potable qui est une technologie qui est vieillissante et qui nécessite d'être changée.

Monsieur le Maire

On n'arrivera pas à vous mettre d'accord.

Monsieur GALLET

Non, on ne sera pas du tout d'accord. D'autant que lorsqu'on lance un marché public, on y détermine tous les éléments dans ce marché public, que nous souhaitons, et bien entendu, on choisit un prestataire qui a toutes les qualités que présente Réseau31. Donc je ne suis pas tout à fait d'accord. Le véritable problème se porte sur le dessaisissement ou pas, par la commune, d'une compétence qui est une compétence quasi régaliennne, l'eau est gérée par les communes. Et si nous avons Monsieur Delpy autour de la table aujourd'hui, je suppose qu'il serait indigné. Lui qui souhaitait une eau à zéro euro, là, on va lui annoncer, à Monsieur Delpy, que l'eau va passer de 0,43 euros à 1,54 euro.

Monsieur le Maire

Vous savez bien que Monsieur Delpy voulait qu'on soit en régie directe et pas avec Veolia, entre autres. Et vous n'étiez pas tellement d'accord avec ça.

Monsieur GALLET

On est en prestation de service, on n'est pas en délégation de service public, c'est-à-dire qu'on gère notre eau, on vote le budget de notre eau, on gère nos investissements.

Monsieur le Maire

Vous avez expliqué ça à Monsieur Delpy, je lui ai expliqué aussi, c'est pour ça qu'on a continué à faire comme ça, à continuer avec un prestataire de services. Il n'y a pas de leçon à recevoir là-dessus. Après, vous parliez de 254 communautés de communes qui sont adhérentes de Réseau31, il y a peut-être eu de bonnes raisons quand même pour que les gens adhèrent à Réseau31, parce qu'il y a quand même aussi une mutualisation, une ingénierie qui sera présente et qui nous apporte une certaine sécurité, même si effectivement, ce n'est pas à 100 %, je le reconnais.

Monsieur GALLET

Vous savez pourquoi il y a eu autant de communes qui ont adhéré en son temps. C'était en 2010. Si vous ne le saviez pas, je ne vais pas vous faire un rappel aujourd'hui.

Monsieur le Maire

Il n'y a pas que celles de 2010.

Monsieur GALLET

On a quand même près de 600 communes sur le département, il y en a plus de la moitié qui n'adhèrent pas.

Monsieur le Maire

La différence avec 2010, c'est que maintenant, il y a une mutualisation enrichie au niveau des tarifs, et que c'est un tarif commun à tous les adhérents, grâce à la mutualisation.

Monsieur GALLET

Grâce à la mutualisation, Toulouse Métropole a divisé son prix par deux sur de nombreuses communes aussi.

Monsieur le Maire

Mais ils sont encore plus chers.

Monsieur GALLET

Non. 2,80 euros tout compris, c'est l'eau la moins chère de France. 2,80 euros tout compris, toutes taxes comprises. Là, vous nous proposez de doubler. Les élus décideront.

Monsieur le Maire

On est actuellement à 0,88. À 1,39, ça ne fait pas 84 %.

Monsieur SCAPIN

Si, ça fait 84 %.

On augmente de 60 centimes.

Madame HOAREAU

Je vous invite quand même à regarder ce que coûte une rénovation de station d'eau potable et

à faire la simulation en termes d'investissement, et vous verrez que dans cette affaire, la question de l'eau potable, mais je le répète tout à l'heure, et vous l'aviez bien mentionné, notamment en 2020, à de très nombreuses reprises, lorsqu'on analyse les rapports sur l'eau, on a encore beaucoup de travaux à faire et aujourd'hui, on a déjà dépensé une grande partie de ce qui avait été capitalisé pour réaliser des travaux, mais des travaux, il en reste, et il faut les financer.

Monsieur SCAPIN

Vous pouvez nous le dire peut-être combien ça coûte la rénovation. Ça a été estimé tout ça pour qu'on prenne une telle décision ou pas ? Combien ça va coûter, la rénovation de la station ?

Madame HOAREAU

À ce jour, la commune, si elle voulait faire cette estimation, déjà, elle devrait engager une étude complète de maîtrise d'œuvre. Mais une technologie dans le traitement de l'eau, si vous voulez regarder ce qui se passe dans la reconstruction d'usines d'eau potable, regardez donc le prix de ce qui se passe dans le Sud toulousain, et vous verrez qu'on parle en plusieurs millions d'euros.

Monsieur le Maire

Le SPEHA a utilisé l'usine de Calmont, qui est une usine parfaite, très bien. Quel est le prix de l'eau du SPEHA ? C'est le même que celui-là. Et un tiers des Auterivains le payait déjà, ce prix.

Monsieur GALLET

Oui, il y a une centaine de branchements.

Monsieur le Maire

Il y en a plus de 100, allons !

Monsieur GALLET

Ou 180.

Monsieur le Maire

Il y en a au moins 500.

Monsieur GALLET

Qui ont contesté et ont souhaité... peu importe, on s'en fout, du chiffre.

Eh bien alors, ne donnez pas de chiffre, s'il importe peu.

Excusez-moi, il y en a quelques-uns. Excusez-moi d'avoir avancé des chiffres. On peut parler deux heures, ça ne sert à rien. Si on me balance un chiffre en deux heures de temps, c'est le chiffre qui sera retenu et pas le reste de la conversation, c'est bien connu, donc je n'avancerai plus de chiffres. Il y en a très peu, et pendant des années, on a contesté ça. On a dit : "Comment ça se fait qu'il y ait quelques habitants qui paient beaucoup plus ?" Pourquoi ? Parce que tout le monde reconnaissait qu'à Auterive, le prix de l'eau était relativement bas. Il y a toujours eu une gestion, quand même, pas calamiteuse du budget de l'eau. Et c'est cette pépite que vous voulez transférer ? Moi je dis non.

Monsieur le Maire

On n'était pas en mesure d'assurer pour la suite ce même prix, parce qu'on a encore beaucoup

de travaux à faire. On fait les travaux sur trois ou quatre rues, mais il y en a combien, des rues sur Auterive ? S'il faut qu'on reprenne toutes les rues, c'était bien évident que l'argent qu'il nous reste ne suffirait pas. On sera obligés d'emprunter, alors que pour l'instant, on n'emprunte pas.

Monsieur SCAPIN

Réseau31 ne va pas refaire toutes les rues non plus.

Monsieur le Maire

Petit à petit, je pense que oui. Mais avec un prix de l'eau augmenté, hélas, effectivement.

Monsieur SCAPIN

Comme on le fait nous aussi

Monsieur GALLET

Le problème est là.

Monsieur le Maire

Mais c'est ce qu'on aurait dû faire pour pouvoir faire les travaux aussi, vous le comprenez ? Ne me dites pas le contraire. Monsieur Oliveira, vous n'aviez pas demandé la parole, tout à l'heure ?

Monsieur OLIVEIRA

Je ne reviendrai pas sur le prix de l'eau, mais moi, ce qui me perturbe, ce sont les travaux qu'il y a actuellement chemin Quilla. Est-ce que dans ces travaux seront pris en compte le raccordement de la gendarmerie, du cimetière route de Capens, Carrefour, le quartier Molles qui sont actuellement branchés sur le réseau d'eau pluviale qui se déverse directement dans l'Ariège ?

Monsieur le Maire

Sur le cimetière, je ne pense pas.

Monsieur OLIVEIRA

D'après ce qu'on m'a dit, d'ailleurs, on m'a dit de dire son nom parce que vous le connaissez, c'est celui qui tient la casse, vous voyez qui je veux dire ?

Monsieur le Maire

Oui, mais là, il se trompe. Effectivement, Réseau31 est en train de séparer les deux réseaux, pluvial et assainissement sur Quilla.

Ça va se faire ensuite sur la 820.

Ce sont des travaux qui sont prévus par Réseau31.

Monsieur OLIVEIRA

Donc il reste bien de réseaux qui vont être dédoublés, c'est ça ?

Monsieur le Maire

Pour l'instant, il en reste encore, oui.

Madame HOAREAU

Au début, les réseaux étaient unitaires et prenaient ensemble les eaux pluviales et l'assainissement. Il y a des réseaux aujourd'hui qui, de fait, envoient de gros volumes d'eau pluviale dans la station d'assainissement, ce qui en perturbe le fonctionnement. C'est pour ça que lors de ces travaux, il y a une analyse qui a été faite et des enquêtes détaillées en porte à porte dans tout le secteur de Quilla, pour voir comment étaient faits les branchements, avec aussi des enquêtes à la fumée pour essayer de détecter ces branchements d'eau pluviale sur le réseau. Après, il y a d'autres secteurs qui ne sont pas forcément reliés à un réseau pluvial (inaudible) constitué qui se rejette dans la station d'assainissement. Parfois, ces réseaux, ils vont se rejeter dans d'autres affluents. Du côté du cimetière, si vous parlez du cimetière de la Madeleine, aujourd'hui...

Monsieur OLIVEIRA

Non, je parlais du cimetière route de Capens.

Madame HOAREAU

Oui, c'est celui-là même. Aujourd'hui, le réseau ne franchit pas le secteur de la voie ferrée. Il y a là quand même une dissociation qui a été faite, en tout cas dans les travaux du côté de Quilla, mais ça, c'est la compétence assainissement qui est gérée par le biais du Réseau31, par délégation de compétence de la communauté de communes.

Monsieur OLIVEIRA

Je me dis qu'avec tous ces travaux, ça va coûter bonbon. Il va bien falloir bien trouver un financement.

Madame HOAREAU

C'est ce que disait le Maire. Quand le Maire parle de mutualisation, et dans les commissions territoriales, c'est toujours l'objet, il y a un budget et ça, c'est un fonctionnement qui a été mis en place maintenant depuis quelques années, ce qui n'était pas le cas avant. Vous parliez tout à l'heure la création de Réseau31, Monsieur Gallet, qui au départ était sur les compétences d'assainissement, il n'avait pas le même mode de fonctionnement. Le mode de fonctionnement qui est mis depuis quelques années, c'est de territorialiser les actions, ce dont pouvaient se plaindre les communes (ce que vous exposiez tout à l'heure largement) disant que finalement, les recettes des uns allaient financer les travaux complètement ailleurs. Le raisonnement est par bassin plus petit, ce qui permet de dire que l'argent collecté sur ce bassin est bien réaffecté à des travaux sur ce même bassin de vie. Quand nous allons, avec Réseau31, refaire la station d'épuration d'Auterive, c'est un des énormes investissements de la commission territoriale, ça fait partie du budget. Et pour l'eau, il y a la même chose puisqu'il y a déjà des communes qui sont adhérentes à la compétence eau sur ce bassin-là. Il y a une enveloppe qui est donnée et qui permet de faire les travaux. Dont les travaux exceptionnels de mise aux normes. Il y a aussi une capacité à pouvoir faire réaliser ces travaux, à lever de l'emprunt sur ces travaux-là, qui est importante. Donc, là, on est quand même face, aujourd'hui, à un défi au niveau de l'eau. Moi, je veux bien qu'on veuille reculer pour mieux sauter. Qu'on veuille dire aujourd'hui, non, on ne touche pas le prix de l'eau, gardons le prix de l'eau tel qu'il est, on vous garantit jusqu'à je ne sais quelle date. Mais il faut aussi essayer de prévoir un petit peu l'avenir. Et de faire en sorte de ne pas se retrouver justement avec non pas un prix de l'eau lissé, mais un prix de l'eau qui, à un moment donné, exploserait si on devait assumer des travaux importants. Parce que

l'avantage de la mutualisation, c'est que ce prix de l'eau, il est progressif. Et que les travaux des uns, au lieu de leur être impacté directement et de devoir les payer directement, il est mutualisé sur un ensemble de personnes.

Monsieur SCAPIN

Arrêtez de dire que c'est progressif, parce que 80 % en quatre ans, ce n'est pas progressif.

Madame HOAREAU

Si ! C'est progressif, tu ne vois pas. Ce n'est pas une fois. On n'a pas la même notion de la progression. Il faut reprendre la définition du dictionnaire.

Monsieur GALLET

Et de l'explosion d'un prix.

Monsieur SCAPIN

J'espère que les 80 %, en quatre ans, ils ne vont pas se prolonger sur des années.

Madame HOAREAU

Ils auraient déjà dû être faits, ces ajustements de prix, et depuis bien longtemps. S'il avait fallu mettre les travaux à la hauteur de l'enjeu. Je vous rappelle qu'on est en dessous, depuis bien longtemps, et vous l'avez dit, en plus, à de nombreuses reprises. Vous avez insisté pour qu'il y ait des travaux. Nous en avons fait, des travaux, un grand nombre, tellement que nous avons consommé les excédents. Nous arrivons aujourd'hui avec cette proposition, avec des excédents qui ont été quasiment tous utilisés pour financer les travaux qui devaient être faits. Mais il y en a beaucoup d'autres à financer. Parce que vous le savez très certainement, le rendement normal d'un réseau, il doit être bien au-delà des 80 %.

Monsieur GALLET

Il est prévu 200 000 euros d'engagement de travaux, par an. Si vous pensez que la commune d'Auterive ne peut pas engager 200 000 euros de travaux, par an, sur le budget de l'eau... Alors là, c'est à désespérer de tout.

Monsieur le Maire

Pour l'instant monsieur Gallet, on a moins de 100 000 euros d'excédents de fonctionnement quand même.

Monsieur GALLET

200 000 euros, vous faites un emprunt, vous avez une subvention de 50 %, c'est 100 000 euros de travaux. Vous êtes en train de me dire que l'engagement du réseau³¹ portera sur 200 000 euros.

Monsieur le Maire

L'emprunt, c'est bien le prix de l'eau qui va le payer, non ? Qui est-ce qui va le payer, l'emprunt ?

Madame CAVALIERI D'ORO

La question que je voulais poser, c'était, dans quel coin d'Auterive on paie déjà ce prix-là ? Vers

quels secteurs ?

Monsieur le Maire

Tout le quartier, tout le haut de Saint-Paul, tout ce qui est sur les collines, puisqu'on n'est pas capable de les alimenter pour l'instant. Avec monsieur Gallet, à l'époque, nous avons dans l'idée de faire un autre château d'eau, justement, pour pouvoir alimenter, mais le prix aurait été aussi prohibitif.

Monsieur GALLET

On est en capacité de le faire, vous voyez bien.

Monsieur le Maire

Plus maintenant.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je voudrais, excusez-moi, valider mon vote. D'une part, c'est vrai que ça me désespère que le pouvoir d'achat des ménages soit encore diminué par ces augmentations. Ça, c'est un point. Mais par contre, c'est, quand même Réseau31 qui va faire la station d'épuration avec récupération des eaux que personne n'aurait été en possibilité de faire. Et donc, c'est la raison pour laquelle je vote pour ce rattachement.

Monsieur OLIVEIRA

Je voudrais rajouter une petite chose, justement, sur la rénovation du réseau. Est-ce qu'il sera possible à Réseau31, de vérifier qu'il n'y ait pas encore une bouche d'égout qui se déverse dans L'Ariège ? Parce que certains disent qu'il y a encore quelques trucs qui se déversent directement.

Madame HOAREAU

Ça, c'est l'assainissement dont vous parlez.

Monsieur OLIVEIRA

Oui, l'assainissement, puisqu'on parle des eaux usées.

Madame HOAREAU

Par contre, ce qui serait intéressant, qui n'a pas été relevé dans la convention et qui n'est pas aujourd'hui en place, et c'est un petit peu en lien avec votre remarque, c'est toute la question des compteurs, radios relevés, et surtout des campagnes de recherche de fuites. Et lors des campagnes de recherche de fuites, c'est souvent là où on se rend compte des anomalies qui peuvent exister. Donc les agents, parce que certains des agents sont mutualisés entre les deux compétences, ils pourront aussi regarder les deux compétences, assainissement et eau potable. Et le remplacement, oui, tu le disais, des branchements en plomb, puisque ça, c'est des travaux qu'on a entamés, mais il en reste encore à faire.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Transfère au syndicat mixte les compétences suivantes :
 - A.1 : Production d'eau potable (la protection des captages est incluse)
 - A.2 : Transport et stockage d'eau potable (réseau d'adduction constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à une unité de production et un ouvrage de stockage)
 - A.3 : Distribution d'eau potable
- Propose au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de Haute-Garonne de fixer la date d'effet de ce transfert de compétence au 1er janvier 2024 ;
- Approuve le protocole d'accord conclu entre le SMEA31 et la commune d'Auterive et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ;

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 24

CONTRE : 2 (Mrs GALLET et Mr SCAPIN)

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-2/2023 Demande de subvention au Conseil Départemental Aménagement cyclable N°1

RAPPORTEUR : Mr TATIBOUET

Pour rappel, le groupe de travail Mobilités actives de la commission extra-municipale Circulation avait travaillé dès 2019 à l'élaboration d'un schéma général cyclable à Auterive visant à passer de 1,6 km d'aménagements cyclables à 17 km en 10 ans.

Le premier tronçon objet de cette délibération consiste en un itinéraire qui va de la gare à la zone Lavigne. 2 itinéraires sont proposés : l'un empruntant la rue des Hirondelles et la rue des Mésanges et l'autre longeant la voie ferrée l'impasse Lycéry. Ces 2 itinéraires se rejoignent au niveau du collège pour n'en faire qu'un seul qui longe ensuite la voie ferrée et rejoint la RD820 via la rue Albert Camus, pour se poursuivre le long de la RD 820 jusqu'à l'entrée de la zone Lavigne.

Le bureau d'études Valoris est le maître d'œuvre retenu pour réaliser les études et le suivi des travaux. Il a décomposé le projet en cinq séquences (voir croquis joint). Le montant estimé des travaux est désormais de 1 017 850 Euros HT et la programmation est prévue sur 3 années, de 2022 à 2024. Le coût élevé s'explique par le chiffrage beaucoup plus précis effectué pour l'ensemble de l'aménagement, en particulièrement de la voie verte impasse Lycéry (séquence 4), mais aussi par la requalification de l'entrée nord de la ville sur la RD820 (séquence 1), incluant la mise en place d'un réseau pluvial, la reprise de la structure de la chaussée et la requalification des accès riverains afin d'offrir une sécurité maximale à tous les utilisateurs.

Le Conseil Départemental, pour la séquence 4 et 5, a validé le montant des travaux de 137 361.39€HT pour une aide de 40%.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

Approuve et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du conseil Départemental, ainsi que de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant au projet et toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-3/2023 Demande de subvention au Conseil Départemental Aménagement cyclable N°2

RAPPORTEUR : Mr TATIBOUET

Pour rappel, le groupe de travail Mobilités actives de la commission extra-municipale Circulation avait travaillé dès 2019 à l'élaboration d'un schéma général cyclable à Auterive visant à passer de 1,6 km d'aménagements cyclables à 17 km en 10 ans.

Le premier tronçon objet de cette délibération consiste en un itinéraire qui va de la gare à la zone Lavigne. 2 itinéraires sont proposés : l'un empruntant la rue des Hironnelles et la rue des Mésanges et l'autre longeant la voie ferrée l'impasse Lycéry. Ces 2 itinéraires se rejoignent au niveau du collège pour n'en faire qu'un seul qui longe ensuite la voie ferrée et rejoint la RD820 via la rue Albert Camus, pour se poursuivre le long de la RD 820 jusqu'à l'entrée de la zone Lavigne.

Le bureau d'études Valoris est le maître d'œuvre retenu pour réaliser les études et le suivi des travaux. Il a décomposé le projet en cinq séquences (voir croquis joint). Le montant estimé des travaux est désormais de 1 017 850 Euros HT et la programmation est prévue sur 3 années, de 2022 à 2024. Le coût élevé s'explique par le chiffrage beaucoup plus précis effectué pour l'ensemble de l'aménagement, en particulièrement de la voie verte impasse Lycéry (séquence 4), mais aussi par la requalification de l'entrée nord de la ville sur la RD820 (séquence 1), incluant la mise en place d'un réseau pluvial, la reprise de la structure de la chaussée et la requalification des accès riverains afin d'offrir une sécurité maximale à tous les utilisateurs.

Le Conseil Départemental, pour la séquence 2 et 3, Chaucidou a validé le montant des travaux de 41 700.00 € HT pour une aide de 40%.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

Approuve et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du conseil Départemental, ainsi que de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant au projet et toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-4/2023 Demande de subvention au Conseil Départemental Aménagement cyclable N°3

RAPPORTEUR : Mr TATIBOUET

Pour rappel, le groupe de travail Mobilités actives de la commission extra-municipale Circulation avait travaillé dès 2019 à l'élaboration d'un schéma général cyclable à Auterive visant à passer de 1,6 km d'aménagements cyclables à 17 km en 10 ans.

Le premier tronçon objet de cette délibération consiste en un itinéraire qui va de la gare à la zone Lavigne. 2 itinéraires sont proposés : l'un empruntant la rue des Hirondelles et la rue des Mésanges et l'autre longeant la voie ferrée l'impasse Lycéry. Ces 2 itinéraires se rejoignent au niveau du collège pour n'en faire qu'un seul qui longe ensuite la voie ferrée et rejoint la RD820 via la rue Albert Camus, pour se poursuivre le long de la RD 820 jusqu'à l'entrée de la zone Lavigne.

Le bureau d'études Valoris est le maître d'œuvre retenu pour réaliser les études et le suivi des travaux. Il a décomposé le projet en cinq séquences (voir croquis joint). Le montant estimé des travaux est désormais de 1 017 850 Euros HT et la programmation est prévue sur 3 années, de 2022 à 2024. Le coût élevé s'explique par le chiffrage beaucoup plus précis effectué pour l'ensemble de l'aménagement, en particulièrement de la voie verte impasse Lycéry (séquence 4), mais aussi par la requalification de l'entrée nord de la ville sur la RD820 (séquence 1), incluant la mise en place d'un réseau pluvial, la reprise de la structure de la chaussée et la requalification des accès riverains afin d'offrir une sécurité maximale à tous les utilisateurs.

Le Conseil Départemental, pour la séquence 1 (piste cyclable le long de la RD820) a validé le montant des travaux de 78 100,00 € HT pour une aide de 40%, soit 31 240.00€.

Monsieur SCAPIN

Moi, j'ai une question juste concernant le phasage. Si vous pouviez nous le rappeler. À savoir quelle phase sera réalisée à quel moment ?

Monsieur TATIBOUET

La dernière tranche, ce sera la plus importante. C'est les séquences un et deux, le long de la RD 820. D'après les services, il me semble que c'est 2024-2025. Si je ne me trompe pas.

Monsieur le Maire

Ce sera plutôt 2025, puisqu'on a choisi de prioriser l'accès au lycée.

Monsieur TATIBOUET

Oui, ça sera fait sur ce mandat, mais voilà, c'est en plusieurs années.

Monsieur le Maire

Actuellement, c'est déjà fait jusqu'au collège. Et à partir du collège jusqu'à la 820, c'est aussi

pratiquement terminé. Il reste à faire une liaison entre la rue Albert Camus et le rond-point de Carrefour. Ça concerne la note de synthèse numéro deux. Et après, la dernière, c'est du rond-point de Rouat jusqu'à l'entrée de ville.

Monsieur SCAPIN

Et ensuite, comme le dit si bien la note, il y a un projet ambitieux qui disait qu'en 2019, la commission avait prévu de réaliser 17 kilomètres en dix ans. Là, on aura fait en 2026 1,6 km, d'après la note. Est-ce que vous pensez qu'on va atteindre cet objectif?

Monsieur TATIBOUET

Déjà, sur cet itinéraire, on a 3,6 km. C'est indiqué dans le dossier de présentation.

Monsieur le Maire

3,6 km, jusqu'au lycée, il y avait au moins deux kilomètres. Et après, on a déjà fait l'avenue Arenys de Mar aussi. Ça fait partie du schéma aussi.

Monsieur TATIBOUET

Il y a eu l'avenue Arenys de Mar, il y a eu Louis Armand aussi, derrière la gare.

Monsieur le Maire

Rue Armand, en partie aussi. Le long du stade Marcel Soulan, ce n'est pas mal aussi.

Monsieur SCAPIN

Oui, il y a des petits bouts à droite, à gauche, OK.

Monsieur le Maire

On fait petit bout à petit bout.

Monsieur SCAPIN

Non, mais après, c'est très bien, mais après, il y a piste cyclable et piste cyclable. C'était pour ça que je souriais.

Monsieur TATIBOUET

Mais là, on parle d'itinéraires cyclables. On parle bien d'itinéraires cyclables, on ne parle pas forcément de piste cyclable. Cet itinéraire comprend des chaudières, des voies partagées, des zones de rencontre, certaines voies vertes.

Le coût total, c'est 1,17 million.

Monsieur le Maire

Toute la dépense n'est pas prise en compte par le Conseil départemental. C'est pour ça qu'ils nous ont redemandé de délibérer.

Monsieur SCAPIN

Excusez-moi, Monsieur le Maire. Pour qu'il n'y ait pas de problème sur la note précédente la

tranche 1, il est marqué 78 000 euros. Il n'y a pas une erreur ? Ce n'est pas plus que ça ?

Monsieur le Maire

Alors, en fait, je m'étais posé un peu la même question. Mais si vous le voulez, sur cette tranche-là, il va y avoir une subvention au titre de l'urbanisation.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

Approuve et autorise Monsieur le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du conseil Départemental, ainsi que de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant au projet et toutes pièces nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-5/2023 Subvention exceptionnelle Isadora

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour une subvention exceptionnelle à l'attention de l'association Isadora en raison d'un déplacement pour un championnat qui s'est déroulé début juillet à Montluçon, et suite à la panne de leur sono.

Le montant de la subvention est de 1 600 €, dont 600 € pour les déplacements et 1000€ pour le rachat d'une sono.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- Approuve le montant de la subvention de 1600€

N°6-6/2023 Autorisation pour la souscription d'un prêt bancaire à hauteur de 1 000 000 €

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été faite du 4 juillet au 18 juillet auprès de plusieurs organismes bancaires pour souscrire un contrat de prêt de 1 000 000 € destiné à financer des projets d'investissement.

La consultation précisait une durée de 15 ans, à taux fixe.

3 organismes sur 4 ont répondu à savoir La Banque postale, le crédit mutuel et collecticity. A noter que la Banque postale a établi 2 propositions.

Vous trouverez en tableau les éléments comparatifs :

Organismes consultés	Montant	Taux	Commission	TAE
Crédit agricole				
La Banque postale 1	1 000 000	4,04	0,1	4,14
La Banque postale 2	1 000 000	3,98	0,1	4,08
Crédit mutuel	1 000 000	4,25	0	4,25
Collecticity	1 000 000	3,59	0,1	3,69

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, il est proposé de choisir Collecticity pour autoriser un emprunt obligataire d'un montant de 1 000 000 € d'une durée de 15 ans :

Caractéristiques financières

- Montant de l'emprunt : 1 000 000 euros
- Souscripteur de l'emprunt Egamo Financement des Territoires, Fonds Professionnel Spécialisé représenté par la société Egamo
- Durée de l'emprunt : 15 ans
- Objet de l'emprunt : financer les investissements
- Taux fixe ferme : 3.59%
- Remboursement annuel : date anniversaire
- Rémunération Collecticity: 7 400 € HT

Madame CAVALIERI D'ORO

C'était la même question. Qu'est-ce que vous allez faire de cet argent ?

Monsieur le Maire

Ah oui, c'est une bonne question.

Madame CAVALIERI D'ORO

Eh oui, c'est une bonne question, parce qu'il n'y a aucune transparence, là.

Monsieur le Maire

En fait, c'est pour nos investissements.

Il reste à payer une partie de l'église. Il reste ce qu'on appelle le centre culturel. Sans parler du pool routier qui nous coûte aussi, même si c'est subventionné à 46 %, il faut en payer 54 %.

Et bien sûr, le lycée, le gymnase du lycée, le début du moins. D'ailleurs, à ce sujet, on peut dire que la maîtrise d'œuvre a été choisie par la Commission. Et au prochain conseil, on va demander à la maîtrise d'œuvre de venir faire une présentation au Conseil municipal du projet.

Donc, pour ce contrat de prêt, qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Si vous ne voulez pas que j'emprunte, je ne vais pas pouvoir faire grand-chose.

Madame CAVALIERI D'ORO

Pouvez-vous nous préciser des montants ?

Monsieur le Maire
Oui. Par exemple 1,3 million d'euros pour l'église

(inaudible).

Monsieur le Maire
Quels sont ceux qui n'auraient pas dû être faits alors, dites ?

Madame CAVALIERI D'ORO
Je ne sais pas, où est-ce que vous en êtes du boulo-drome ? Il y a plein de choses.

Monsieur le Maire
Je n'ai pas nommé le boulo-drome.

Madame CAVALIERI D'ORO
Non, mais ce n'est pas à moi de répondre, c'est à vous ! Dites ce que vous avez fait de l'argent jusqu'à présent.

Monsieur le Maire
Mais je vous l'ai dit.

Madame CAVALIERI D'ORO
Moi, je n'emprunte pas, je ne sais rien, moi.

Monsieur le Maire
J'ai dit, le centre culturel, l'église, le pool routier et le gymnase du lycée. Qu'est-ce que vous avez contre ça ? Aucun des quatre que vous auriez pu voter ?

Madame CAVALIERI D'ORO
Si, j'aurais supprimé le centre culturel.

Monsieur le Maire
Mais ça fait partie de notre patrimoine aussi.

Madame CAVALIERI D'ORO
Que ça vous fasse sourire, je m'en moque. Je ne suis pas là pour vous plaire. Vous ne serez jamais mon électeur, donc je n'ai pas à vous séduire. Pardon ? Je n'entends pas.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Autorise Mr le Maire à contracter cet emprunt 1 000 000 € et à signer tous les contrats afférents

La présente délibération est adoptée à la majorité

POUR : 22

CONTRE : 4 (Mrs GALLET, SCAPIN, OLIVEIRA et Mme CAVALIERI D'ORO)

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-7/2023 Demande d'annulation de dette

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande d'annulation totale de dette formulé par les services de la trésorerie de Muret qui concerne la famille TKACH Ludmyla pour une période allant d'Août 2022 à juin 2023.

Une convention d'occupation temporaire a été signée le 27 juillet 2022 pour une durée de deux ans, avec un loyer de 340.00€ par mois. Au vu de la situation de Madame TKACH, il a été décidé d'établir un avenant à la convention d'occupation temporaire, qui prendra effet le 1^{er} juillet 2023, pour un montant de 50.00€ par mois.

Cette personne a été reçue plusieurs fois par le CCAS. Elle perçoit environ 400.00€ d'allocation pour demandeur d'asile ; d'où une carte de paiement de l'office français de l'immigration et de l'intégration mais elle ne peut retirer qu'en espèces ; un dossier CAF a été demandé mais elle ne peut y prétendre.

Une ouverture de compte bancaire est en cours.

Les services l'ont orientée vers les restos du cœur et ont octroyé un colis alimentaire.

Devant l'impossibilité de recouvrer l'ensemble des créances d'un montant de 3 740.00€, il est donc proposé de les annuler intégralement.

En conséquence, il conviendra d'effectuer les opérations nécessaires et d'effectuer des mandats au compte 6542 « créances éteintes ».

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir

Madame CAVALIERI D'ORO

Vous permettez ? Je constate simplement une chose. Il restait un appartement dans ce bâtiment, me semble-t-il, il y a des Auterivains à loger, certains, puisque j'entends quand même qu'il y a des problèmes de logement. Vous avez choisi de loger une réfugiée ukrainienne, peut-être qu'il était plus pertinent de loger un Auterivain.

Monsieur le Maire

Mais vous savez, quand même, les problèmes connus par les Ukrainiens qui se sont réfugiés.

(inaudible)

Monsieur BERARD

(inaudible) mais vous votez contre à chaque fois. Alors comment on fait pour loger les Auterivains alors, si on ne fait de logements sociaux ?

Madame CAVALIERI D'ORO

Pardon ? Non, il y a suffisamment des logements sociaux. Et des individus indésirables, il y en a suffisamment aussi, sur Auterive. Je crois qu'on peut stopper tout ça. Nous n'avons pas la même politique. Monsieur, vous êtes LFI, je suis de droite. (inaudible)

Monsieur BERARD

Vous êtes d'extrême droite.

Si vous voulez loger des Auterivains, il faut construire des logements. Et vous votez à chaque fois contre les dispositifs de logements sociaux. Donc, il faut être cohérent. Vous demandez à ce qu'on loge les Auterivains, il faut voter pour les logements sociaux, c'est logique.

Madame CAVALIERI D'ORO

Non, je ne suis pas cohérente quand il y a certains qui se font (inaudible). Point final. Il y a certains individus qu'on n'a pas à faire venir. Le logement social, puisque vous parlez du logement social, vous savez comment ça se passe, le logement social ? Vous avez 10 % pour la commune, 30 % au début, et puis, après, vous en avez de moins en moins. J'y ai été, au logement social

Monsieur le Maire

On peut vous dire qu'au moins 50 % de logements sociaux sont occupés par d'anciens Auterivains, des gens qui étaient déjà sur Auterive, au moins 50 %. Alors, ne dites pas n'importe quoi.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je ne dis pas n'importe quoi. J'y ai été et je vois ce qu'il y a dans les logements sociaux. Merci. J'ai de bons yeux.

Monsieur le Maire

Après, je pense qu'on peut faire quelque chose, quand même, de particulier pour les Ukrainiens, étant donné leur situation.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je pense qu'un jour, il va falloir qu'ils regagnent leur pays.

Monsieur le Maire

Oui, on l'espère. Un jour, la guerre sera finie, effectivement.

Madame CAVALIERI D'ORO

La France est un beau pays. C'est un beau pays avec beaucoup d'avantages sociaux. Je ne pense pas qu'ils y retourneront.

Madame HOAREAU

Monsieur le Maire, je souhaiterais intervenir. Moi, je voudrais juste intervenir sur un point, parce que ça n'a pas été soulevé lors des débats, et je trouve ça quand même important de le dire.

Parce que je trouve quand même qu'on est dans un niveau de débat, d'arguments qui est proprement navrant à ce sujet. On parle de personnes qui ont fui la guerre. D'autres ont fui les guerres en d'autres temps, et ont aussi pu être accueillis dans notre beau pays de France, et ont été accueillis et ont effectivement pu, ensuite, s'implanter dans nos territoires.

Je ne vous ai pas interrompue Mme Cavalieri, donc je ne vous permets pas de m'interrompre. J'aimerais juste pouvoir m'exprimer tranquillement. On parle de personnes qui, effectivement, fuient la guerre qui, aujourd'hui, en termes de revenus, perçoivent un revenu autour de 400 euros. Vous n'êtes pas sans connaître les statuts qui sont liés aux demandeurs d'asile et, peut-être qu'effectivement, s'il y avait des choses à réformer, c'est de ce côté-là. Pour permettre à des gens, quand ils arrivent en France, dans certaines conditions, de pouvoir travailler pour avoir des revenus suffisants, pour pouvoir se loger par eux-mêmes.

Et je trouve assez violent, je me permets de le dire, votre propos envers ces personnes. Pour avoir accueilli l'an dernier, aidée, notamment par des commerçants d'Auterive, des enfants originaires de la région du Donbass que nous avons accueillis, que nous avons chaussés grâce à la générosité d'une commerçante d'Auterive. Quand vous les écoutez et si vous prenez la peine de passer une journée, eh bien, effectivement, on est dans une situation, pour moi, très particulière de guerre.

Je trouve que votre propos est vraiment violent et, en ce qui me concerne, déplacé. On n'est pas ici, je pense, dans le cadre d'une tribune politique. On est là pour parler d'un cas précis d'une personne qui effectivement, je suis d'accord, avec 400 euros de revenus, elle a du mal à payer un loyer de 340 euros puisque, je n'ai pas fait beaucoup de mathématiques, mais ça laisse 60 euros par mois pour vivre, donc je trouve ça quand même assez violent et déplaisant.

Si vous ne savez pas calculer, Madame Cavalieri, reprenez l'énoncé, c'est ce que le maire a expliqué en début.

Monsieur le Maire

À ce moment-là, on pensait qu'elle allait avoir davantage de revenus.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ça me surprend qu'elle n'arrive pas à faire de ménages ou quelque chose.

Madame HOAREAU

Regardez les statuts. Je redis tout simplement ce qui est en droit, parce que là, on parle quand même de personnes sous un statut particulier. Et je trouve que devriez quand même vraiment

vous renseigner sur les statuts des personnes dont vous parlez, parce que tout était quand même exprimé dans la note, et notamment son statut. C'est que, quand même, il y a des statuts qui ne le permettent pas et peut-être que c'est ça qu'il faudra revoir à un moment donné, c'est permettre aux gens qui sont dans des situations d'attente, de demandeur d'asile, de pouvoir gagner dignement leur vie et ainsi pouvoir payer un loyer.

Je suis désolée, il y a peut-être eu au départ une mauvaise appréciation, mais l'objectif de cette délibération, c'est aujourd'hui de corriger et de permettre à cette personne qui est d'un pays en guerre et qui a tout laissé derrière elle de pouvoir vivre dignement. Et des Auterivains qui ont besoin de logements, il y en a et on en parlera tout à l'heure, et j'apporterai des précisions au moment des questions diverses. Vous verrez qu'effectivement, on a assuré l'accueil, et on assurera encore l'accueil, de personnes qui sont en demande de logement social sur Auterive, qui demandent des logements à Auterive.

Monsieur SCAPIN

Juste une observation. Effectivement, il y a un problème de cohérence entre le montant des loyers, on est bien d'accord là-dessus. Ensuite, un petit commentaire, je n'ai pas su lire dans la note que la famille était ukrainienne.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Approuve et autorise Monsieur le Maire à annuler cette dette

La présente délibération est adoptée à la majorité

POUR : 23

CONTRE : 1 (Mme CAVALIERI D'ORO)

ABSTENTION : 2 (Mrs GALLET, SCAPIN)

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-8/2023 Décision modificative n°1

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Par délibération du 25 janvier 2023 la collectivité a souhaité sécuriser sa dette en procédant au refinancement du prêt structuré MPH263090.

L'indemnité de remboursement anticipé de 243 572.99 euros qui a été capitalisée dans l'emprunt doit être constatée comptablement en dépense au compte 6688 et en recette au compte 166.

Cette indemnité fait également l'objet d'écritures d'ordre au 041- opérations patrimoniales. Pour ce faire, l'ouverture de crédits supplémentaires est nécessaire.

De plus la trésorerie de Muret, a émis un Etat de certaines anomalies présente sur l'exécution du budget communal comme des annulations de taxe d'aménagement de 2021 pour 23 592.34 euros ou encore un compte d'avances qui n'a pas été épuré en 2016 pour 22 766.93 euros. Des écritures de régularisation doivent être passées avec des crédits supplémentaires aux comptes de dépenses 10226 et de recettes 238.

Monsieur GALLET
On n'est pas en M 57 ?

Monsieur le Maire
Si.

Monsieur GALLET
C'est ces écritures qu'ils vous demandent de passer en M 57 ?

Monsieur le Maire
Écoutez, il y a la trésorerie qui nous a demandé ça.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- Approuve la décision modificative n°1

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023
Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-9/2023 Décision modificative n°1 -EAU

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Par délibération du 25 janvier 2023 la collectivité a souhaité sécuriser sa dette en procédant au refinancement du prêt structuré MPH263090.

L'indemnité de remboursement anticipé de 32 774.85 euros qui a été capitalisée dans l'emprunt doit être constatée comptablement en dépense au compte 6688 et en recette au compte 166.

Cette indemnité fait également l'objet d'écritures d'ordre au 041- opérations patrimoniales. Pour ce faire, l'ouverture de crédits supplémentaires est nécessaire.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- Approuve la décision modificative n°1 – EAU

**N°6-10/2023 Approbation du nouveau règlement intérieur du pôle scolaire 2023/2024
maternelle et élémentaire**

RAPPORTEUR : Mme ZAMPESE

Monsieur le Maire propose un nouveau règlement scolaire pour l'année 2023/2024.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je vais continuer. Il y a quand même, dans une école laïque, une connotation religieuse puisque vous excluez le porc.

Page huit. Vous faites des substitutions.

Monsieur le Maire

On fait des menus sans viande, effectivement, mais vous savez bien qu'il y a beaucoup d'enfants qui ne souhaitent pas manger de viande, qui sont végétariens.

Madame CAVALIERI D'ORO

Il y avait quelque chose qui était instauré, et à mon sens qui n'était pas mal quand même, c'était : chacun amenait sa nourriture quand ils ne mangeaient pas comme tout le monde.

Monsieur le Maire

C'est très compliqué puisque chaque matin, il faut que ce soit à la bonne température, il faut que les agents contrôlent, donc ça fait pas mal de complications pour nous, et ça, c'est une grande simplification pour les agents, qu'il y ait des menus de substitution.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

* Valide ledit règlement

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 25

ABSTENTION : 1 (Mme CAVALIERI D'ORO)

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-11/2023 Recrutement de personnel contractuel sur emploi non permanent

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un **accroissement temporaire** d'activité.
- Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 2° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un **accroissement saisonnier** d'activité.

Compte tenu des besoins et afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux du 1er septembre 2023 au 31 août 2024, il convient de créer les emplois non permanents suivants dont la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

- **Adjoint d'animation rémunération sur l'échelle C1 et sur un échelon en fonction de l'expérience et/ou de la qualification :**

Nombre de poste	Durée hebdomadaire
5	3 heures
2	6 heures
2	10,75 heures
1	11,25 heures
1	12,25 heures
2	14,5 heures
2	17 heures
1	17,25 heures

- **Adjoint administratif rémunération sur l'échelle C1 et sur un échelon en fonction de l'expérience et/ou de la qualification :**

Nombre de poste	Durée hebdomadaire
6	35 heures

- **Adjoint technique rémunération sur l'échelle C1 et sur un échelon en fonction de l'expérience et/ou de la qualification :**

Nombre de poste	Durée hebdomadaire
5	35 heures
1	32 heures
1	30 heures
2	28 heures
1	26 heures
1	23 heures

1	21 heures
1	24 heures
7	20 heures
2	18 heures
1	15 heures
1	10 heures

- **Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles rémunération sur l'échelle C2 et sur un échelon en fonction de l'expérience et/ou de la qualification**

Nombre de poste	Durée hebdomadaire
2	35 heures
1	28 heures

- **Technicien territorial rémunération sur l'échelle spécifique et sur un échelon en fonction de l'expérience et/ou de la qualification :**

Nombre de poste	Durée hebdomadaire
1	35 heures

- **Assistant territorial socio-éducatif rémunération sur l'échelle spécifique et sur un échelon en fonction de l'expérience et/ou de la qualification :**

Nombre de poste	Durée hebdomadaire
1	17.5 heures

Monsieur Scapin

Sur ces 51 postes, ils seront tous pourvus ou on crée des postes comme on peut le faire de temps en temps juste pour créer des postes?

Monsieur le Maire

Il se peut qu'il y en ait quelques-uns qui soient mis en double au cas où, mais je ne peux pas trop vous préciser. Il y en a quelques-uns qui seront sûrement mis en double. Et après, des fois, on prévoit suffisamment pour que 11,25 heures, 12,25, 14,5 pour pouvoir avoir des possibilités, éventuellement, en fonction.

Monsieur SCAPIN

Les adjoints d'animation, c'est clair, c'est sûrement dans les écoles, les adjoints administratifs, ils seront dans quel service ?

Monsieur le Maire

Ce sont des agents qui sont déjà là. Par exemple, il y a deux postes à l'accueil, un poste à l'urbanisme maintenant, un poste à la comptabilité, un poste en RH.

Monsieur SCAPIN

Les 24 adjoints techniques seront, je suppose, aux ateliers ? Trois ATSEM.

Monsieur le Maire

Non, ce n'est pas les ateliers, c'est l'entretien des écoles aussi.

Madame HOAREAU

Le personnel d'entretien des écoles est sur le grade d'adjoint technique. Tu as à la fois du personnel des services techniques, mais aussi du personnel qui fait l'entretien ménager des locaux.

Monsieur SCAPIN

Un technicien.

Monsieur le Maire

On a laissé le poste de technicien, je ne sais pas s'il sera occupé, pour l'instant, il ne l'est pas.

Monsieur SCAPIN

C'est l'agent qui est parti ?

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur SCAPIN

C'était un contractuel ?

Monsieur le Maire

Non, mais maintenant, si on en reprend, il ne sera peut-être pas titulaire.

Monsieur SCAPIN

Et l'assistant socio-éducatif. C'est au CCAS ?

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Approuve le recrutement de contractuels sur emploi non permanents.
- Précise que les crédits nécessaires sus mentionnés seront inscrits au budget de l'exercice concerné.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 22

CONTRE : 3 (Mrs GALLET, SCAPIN et OLIVEIRA)

Mme CAVALIERI D'ORO ne prend pas part au vote.

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-12/2023 Modification des modalités de mise en œuvre du télétravail

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Modification à compter du 1^{er} septembre 2023 de la Délibération n° 6-25/2021 et notamment l'article 9

Il est proposé :

De poursuivre la possibilité de télétravail pour les services dont les fonctions sont télétravaillables, avec un maximum de deux jours par semaine, non fractionnables en demi-journées :

- 1 jour par semaine, hors vacances et absences, pour les missions courantes télétravaillables ;
- 1 jour utilisable dans le cas d'une situation exceptionnelle ou pour réaliser une mission demandant beaucoup de concentration, sous l'appréciation et la validation préalable du N+1.

Il est également proposé de ne pas effectuer de télétravail dans les semaines où l'agent serait en congés à partir de 2 jours et ce afin de maintenir un lien avec la collectivité.

Il est rappelé que lors du télétravail, l'agent doit être joignable et être présent sur le lieu déclaré comme son lieu de télétravail. De plus, il doit aussi assurer régulièrement le compte-rendu des activités exercées lors de son télétravail auprès de son N+1. En cas de manquement constaté par le N+1, l'autorisation de télétravail pourra être retirée.

Le comité social territorial ayant donné un avis favorable lors de la séance en date du 30 juin 2023.

Monsieur le Maire

Sur le télétravail, on propose une modification de l'organisation. On s'est rendu compte qu'au moment du Covid, les deux jours de télétravail étaient nécessaires pour que les gens ne se croisent pas, mais que toutes les missions ne sont pas en télétravaillables deux jours. Un jour, ça peut aller, deux jours, c'est beaucoup. En accord avec le CST, on vous propose de faire un jour par semaine pour tout le monde et un jour utilisable dans le cas d'une situation exceptionnelle, ou pour réaliser une mission demandant beaucoup de concentration sous l'appréciation et la validation préalable du N+1. Et à partir du moment où l'agent a un congé, à partir de deux jours, il faudra qu'il prenne le jour de télétravail en jour de congé.

Monsieur SCAPIN

Pas de télétravail, tout simplement.

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur SCAPIN

Et si des agents ont encore moins qu'un jour télétravaillable, pourquoi on ne se donne pas la liberté de mettre deux jours potentiellement télétravaillables en fonction de l'avis du responsable ?

C'est un d'office, j'ai compris ? Un non négociable ?

Monsieur le Maire

Un de droit pour ceux qui ont un travail qui est télétravaillable. Par exemple l'accueil, pas question qu'ils télétravaillent, puisqu'on ne peut pas faire de l'accueil en télétravaillant.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

- Valide la modification des modalités de mise en œuvre du télétravail

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-13/2023 SDEHG - Rénovation de 614 points lumineux

RAPPORTEUR : Mr ROBIN

Le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover les 614 points lumineux de la liste jointe en annexe dans le cadre du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « LED ».

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 70%.

Ce nouveau programme vise à diminuer les dépenses liées à la fourniture d'électricité de ces points lumineux d'au minimum 10 %. Ainsi, les coûts résultants seraient les suivants :

	Avant rénovation	Après rénovation
12 contributions annuelles aux travaux	-	23 378€/an
Factures d'électricité	40 348€/an	12 935€/an
Total des dépenses	40 348€/an	36 313€/an

Les futures factures d'électricité de ces points lumineux ne représenteraient alors qu'une faible part des dépenses atténuant ainsi considérablement les hausses du prix de l'électricité pouvant intervenir dans les années à venir.

Madame CAVALIERI D'ORO

Moi je n'ai pas compris, je voulais qu'il m'explique. Je ne comprends pas pourquoi après rénovation, il y a 23 378 euros.

Monsieur le Maire

23 378 multipliés par 12, c'est le coût de l'investissement.

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est chaque année qu'on va payer cet investissement ?

Monsieur le Maire

Chaque année, on paiera 23 378 euros, pendant 12 ans.

Monsieur SCAPIN

D'habitude, les délibérations concernant le SDEHG, il n'y a pas de contribution annuelle au prix du SDEHG, on fait des emprunts ou en prend sur nos propres fonds.

Monsieur le Maire

Led ++, c'est un programme à part. On nous propose de rénover directement les 614 points lumineux en une fois.

Monsieur SCAPIN

D'accord. Et combien ça coûte, ce projet ?

Monsieur le Maire

23 378 euros multipliés par 12. Le SDEHG fait un emprunt pour payer ces rénovations, donc on participe à l'emprunt. Cette dépense-là, on va la retrouver, nous, dans notre (65), et puis dans le (60 612.)

Monsieur SCAPIN

C'est pour les 614 points lumineux ? Dans trois mois, ils vont nous remplacer 614 points lumineux ?

Madame CAVALIERI D'ORO

Ça va commencer quand ?

Monsieur ROBIN

On remplace les 614 appareils qui ont été identifiés en trois mois de travaux et ça commence au mois de décembre. Donc après, on paie les annuités par an, mais chaque année, on gagne, au travers de l'économie que l'on fait, on gagne 4 000 euros sur la facture d'électricité par an.

Monsieur GALLET

Si on a bien compris, 614 points lumineux, sachant que dans le cadre du programme LED ++, il n'y a que les têtes qui sont chargées, il n'y a pas les supports ?

Monsieur ROBIN

Oui.

Monsieur GALLET

Ça veut dire que 614 points lumineux, est-ce qu'on aura atteint, ces 614 points lumineux coûtent 12 fois 23 000, est-ce que j'ai bien compris ?

Monsieur le Maire
Oui, c'est ça.

Monsieur GALLET
Et ça veut dire que le programme LED ++, je crois, fin 2024, est-ce que toute la commune sera couverte ?

Monsieur ROBIN
Ça court jusqu'en 2026, LED ++.

Monsieur GALLET
Pardon, j'ai dit un chiffre, je n'aurais pas dû le dire.

Monsieur ROBIN
Ne le dites pas, alors !

Monsieur GALLET
Excusez-moi une seconde fois ! (inaudible).

Monsieur ROBIN
Je vous corrige, c'est tout.

Monsieur GALLET
On a eu 2024 au début, c'est 2026, je vous corrige aussi. Donc ça veut dire que, est-ce que tous les points lumineux seront changés d'ici la fin du programme SDEHG LED ++, avec cette somme, ou pas ?

Monsieur ROBIN
Je réponds à votre question. Il y a des points lumineux qui sont actuellement HS, des points lumineux qui demandent de la maintenance plus lourde, ces points-là ont été retirés. Il y en a d'ailleurs un certain nombre, je n'ai pas le chiffre en tête, mais ces points-là ne rentrent pas dans le LED ++, puisqu'il y a d'autres travaux plus conséquents à faire : des mâts abîmés, des mâts tombés, des mâts accidentés, ça ne rentre pas dans le programme LED ++ déjà. Ce ne sont pas tous les points, puisqu'il y en a qui sont accidentés et qui ne rentrent pas dans ceux-là.

Monsieur GALLET
Je reformule. Est-ce que la commune, indépendamment de points spécifiques, sera à la date butoir, équipée tout LED ou pas ?

Monsieur ROBIN
Hormis ceux qui sont accidentés, oui.

Monsieur GALLET
Ça veut dire que pour équiper la commune, on termine l'opération avec les 614 points LED ++ ?

Monsieur ROBIN

Oui, il restera les panneaux qui sont HS, qui sont accidentés, qu'on ne peut pas prendre dans le programme LED ++.

Monsieur GALLET
C'est la phase finale.

Monsieur ROBIN
Plus aussi certaines, les boules qui elles non plus ne rentrent pas dans ce programme-là, puisqu'on ne peut pas les adapter. Ça dépend du mât, le support que l'on a, mais certaines boules ne peuvent pas être remplacées par du LED ++.

Monsieur GALLET
Je comprends. C'est parce qu'il me semble que c'est la première fois qu'on prend une délibération de ce type-là, alors que vous me dites que l'opération a commencé il y a bien longtemps.

Monsieur ROBIN
2018, on fait depuis 2018 (inaudible).

Monsieur GALLET
Oui, mais ce n'était pas le LED ++, c'était chaque fois qu'on faisait des changements (inaudible).

Monsieur GALLET
Donc il ne restait que ces 614 points dans le cadre de l'opération LED ++ ?

Monsieur le Maire
Plus les quelques cas particuliers dont parlait monsieur Robin

Monsieur ROBIN
Vous avez aussi les lanternes qui sont murales, par exemple, ça ne rentre pas, ce ne sont pas des types routiers, on ne peut pas mettre du LED ++ là-dessus. Il y a des petites particularités comme ça, il y en a un certain nombre, je ne les ai pas en tête.

Monsieur GALLET
Indépendamment des particularités, avec ces 614 points lumineux.

Monsieur ROBIN
En trois mois, on fait tout Auterive.

Monsieur GALLET
Tout Auterive sera équipé de LED, indépendamment des points spécifiques que vous citez. Je ne me trompe pas, c'est bien ça ?

Monsieur ROBIN
Oui.

Après avoir entendu l'exposé du RAPPORTEUR

et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve le projet de rénovation proposé par le SDEHG et décide de prendre en compte les 12 contributions annuelles afférentes à ce projet sur les 12 prochains exercices budgétaires de la commune.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 24

ABSTENTION : 1 (Mr OLIVEIRA)

Mme HOAREAU NE PREND PAS PART AU VOTE

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-14/2023 Projet d'intégration dans le domaine public du lotissement « La clé des champs »

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par L'ASL « La Clé des Champs » représenté par le Président Mr Gryzewski en avril 2023, d'intégrer au domaine public communal les voies, réseaux et espaces verts du Lotissement « La Clé des Champs » située la Fajolle Sud.

Le Maire précise à l'assemblée que l'ensemble des conformités concernant les voies, réseaux (hors EU) et espaces verts a été transmis aux services compétents de la commune de sorte que la commune a consulté les services gestionnaires des réseaux et obtenu les avis suivants :

- Avis réputé favorable du service collecte et valorisation des déchets ;
- Avis réputé favorable d'ENEDIS au titre de l'électricité et son courriel informant la mairie que le réseau est public ;
- Avis réputé favorable du service voirie 156 ml ;
- Avis réputé favorable du service espaces verts ;
- Avis réputé favorable de VEOLIA au titre de l'eau potable ;
- Avis réputé favorable du SDIS au titre de la défense incendie ;
- Avis réputé favorable de Réseau 31 au titre des eaux pluviales ;
- Avis favorable émis par le SDEHG au titre de l'éclairage public ;

Au vu des éléments qui précèdent, le conseil peut délibérer favorablement ;

Au Vu le plan de division réalisé par le cabinet de géomètre « Valoris » situé à Auterive ;

Les parcelles à intégrer dans le domaine public communal sont les suivantes :

- Parcelle n° 489 d'une contenance cadastrale approximative de 1832 m² partie section AN ;

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Intègre la parcelle sus visée au domaine public communal les voies, réseaux dont elle a la compétence ainsi que l'espace vert intégré à ladite parcelle.
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son adjointe Cathy HOAREAU à l'effet de signer l'acte authentique correspondant.
- Précise que les frais d'acte correspondant seront à la charge de l'ASL « La Clé des Champs » représentée par le Président Mr Gryzewski, Chemin de la Fajolle 31190 Auterive.
- Précise que le plan de division correspondant au transfert de propriété sera annexé à la présente délibération.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 22

CONTRE : 4 (Mrs GALLET, SCAPIN, OLIVEIRA et Mme CAVALIERI D'ORO)

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

N°6-15/2023 Projet d'intégration dans le domaine public du lotissement « Les Terrasses de Bellevue II »

RAPPORTEUR : Mr le Maire

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par Madame Parisato Corinne en mars 2020 d'intégrer au domaine public communal les voies, réseaux et espaces verts du Lotissement « Les Terrasses de Bellevue II » située Rue du Vignemale, Rue du Cirque de Gavarnie.

Le Maire précise à l'assemblée que l'ensemble des conformités concernant les voies, réseaux (hors EU) et espaces verts a été transmis aux services compétents de la commune de sorte que la commune a consulté les services gestionnaires des réseaux et obtenu les avis suivants :

- Avis réputé favorable du service collecte et valorisation des déchets ;
- Avis réputé favorable d'ENEDIS au titre de l'électricité et son courriel informant la mairie que le réseau est public ;
- Avis réputé favorable du service voirie 571 ml ;
- Avis réputé favorable du service espaces verts ;
- Avis réputé favorable de VEOLIA au titre de l'eau potable ;

- Avis réputé favorable du SDIS au titre de la défense incendie ;
- Avis réputé favorable de Réseau 31 au titre des eaux pluviales ;
- Avis favorable émis par le SDEHG au titre de l'éclairage public ;
- Avis favorable du Réseau 31 au titre de l'assainissement collectif ;

Au vu des éléments qui précèdent, le conseil peut délibérer favorablement ;

Au Vu le plan de division réalisé par le cabinet de géomètre « SCP SABLAYROLLES CASTEX » situé à Carbonne ;

Les parcelles à intégrer dans le domaine public communal sont les suivantes :

- Parcelle n° 134 d'une contenance cadastrale approximative de 5392 m² partie section AX ;
- Parcelle n° 103 d'une contenance cadastrale approximative de 1243 m² partie section AX ;
- Parcelle n° 84 d'une contenance cadastrale approximative de 361 m² partie section AX ;

Monsieur SCAPIN

J'ai demandé à vos services un peu plus de détails concernant ces deux délibérations. Parce que j'ai constaté beaucoup d'avis réputés favorables, hormis le SDEHG, personne ne s'est prononcé sur cette intégration. Bien entendu, je sais bien que si c'est en service, ça veut dire qu'Enedis l'accepte, il n'y a pas de souci là-dessus. Je suis plus étonné, quand je vois qu'il y a des services de la commune qui ne donnent pas leur avis, et je me pose surtout la question de savoir quel est le coût que cela va représenter, d'entretenir ces espaces communs ou ces espaces publics, qui deviendraient publics ? Et ensuite, quel est l'intérêt pour la commune de le prendre dans son patrimoine ?

Si je peux me permettre d'argumenter un petit peu ce que je veux dire. Le lotissement de la Clef des Champs boucle sur le chemin de la Fajolle, hormis les gens qui habitent dans cette voie, personne d'autre ne l'emprunte. Il y a un emplacement réservé qui permet d'accéder au champ qui est derrière, est-ce qu'il sera un jour constructible ?

Monsieur le Maire

Ceux qui habitent sur le lotissement sont aussi des Auterivains ! Ils ont le droit, comme tout le monde, que la commune entretienne. Maintenant, après, il ne faut pas oublier aussi que nous, ça se rajoute dans notre linéaire de voies et notre DGF augmente d'autant aussi.

Monsieur SCAPIN

De combien elle va augmenter par an ?

Monsieur le Maire

Ça, je ne peux pas le dire.

Monsieur SCAPIN

De quelques dizaines ou centaines d'euros pour cette opération ?

Monsieur le Maire

Oui.

Et quand on fait le chemin de la Fajolle, franchement, ça ne coûte rien de passer, de faire un tour là et de revenir. La dépense, on a du mal à la mesurer, on pourrait le faire en calculant la longueur totale de nos voies, proportionnellement à cette voie-là, combien ça coûte.

Monsieur SCAPIN

Après, je ne sais pas si vous êtes allés récemment sur les terrasses de Bellevue.

Monsieur le Maire

Oui.

Monsieur SCAPIN

Vous y êtes allé ?

Monsieur le Maire

Je n'y suis pas allé, mais pas loin, puisque j'ai été à l'impasse du Sauvage, donc c'est à côté.

Monsieur SCAPIN

Vous verrez. Je suis surpris que monsieur Robin ne s'offusque pas de la situation, où on a un éclairage qui n'est pas en LED, on va d'ici quelque temps voter pour remplacer ces appareils et les mettre aux LED. Ça, ça me surprend un petit peu. J'y suis passé, il y a de l'herbe qui pousse entre la chaussée et le trottoir, c'est quand même un peu embêtant de prendre ces espaces en l'état. Les espaces verts ne sont pas entretenus. Je me suis dit : il y a des intérêts pour la commune, il y a des liaisons douces qui vont être créées. Ce qui m'aurait complètement satisfait. Mais les jonctions piétonnes sont des impasses, il n'y a pas de connexion. Je me pose plein de questions.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ce sont des copropriétaires, nous sommes bien d'accord ?

Monsieur le Maire

Ce sont des copropriétaires, oui.

Enfin, c'est un lotissement. Je ne sais pas comment ils sont organisés.

Madame CAVALIERI D'ORO

Théoriquement, si c'est un lotissement dans une copropriété, c'est à la charge de la copropriété. Je ne comprends pas trop.

Madame HOAREAU

À l'origine, dans les lotissements, il y a création d'une association syndicale libre qui est là pour gérer les parties communes, en l'occurrence la voirie et les réseaux. Ce n'est pas tout à fait le même système qu'une copropriété, mais effectivement, ils sont gérés par l'association, ils récupèrent la propriété de la partie "privative" des voiries.

Madame CAVALIERI D'ORO

Et les espaces communs, ça fait partie des espaces communs de la copropriété. Je ne comprends pas pourquoi dans leurs charges, ils ne peuvent pas prendre ça.

Monsieur le Maire

Dans le domaine communal, sans faire pas mal de vérifications. Franchement. On est encore en discussion sur le lotissement qui est justement avant l'impasse du Sauvage. Tant que tout ne nous paraît pas parfait, on ne le prend pas dans le domaine communal. On ne fait pas ça sans réfléchir et sans contrôler.

Monsieur GALLET

Juste pour dire que tout n'est pas parfait. C'est-à-dire, les espaces verts ne sont pas entretenus par l'ASL, la voirie, on se pose des questions quand on va sur place, monsieur Robin qui nous disait : "614 points, c'est terminé", il va nous repasser une délibération en nous disant : "Ça va coûter plus cher."

Monsieur ROBIN

Je vous ai dit que tous les points n'étaient pas compris, excusez-moi, monsieur Gallet, je vous interromps, parce que je ne peux pas vous laisser dire des inepties. Non, vous dites des bêtises.

Monsieur GALLET

Si vous voulez, ce que je vois, c'est qu'effectivement, quand on dit à un aménageur et des propriétaires qui vendent des terrains, quand on leur dit : "Il y aura intégration d'office dans le domaine public", bien entendu que c'est l'argent public qui va payer ces voies qui ne sont pas d'intérêt communal ou d'intérêt intercommunal ou autre, ce sont des voies qui sont d'intérêt de particuliers. Effectivement, il faut quand même se poser les bonnes questions, parce que c'est le propriétaire qui va vendre les terrains plus chers, et c'est l'aménageur (inaudible).

Monsieur le Maire

L'intérêt des Auterivains !

Monsieur GALLET

Mais à qui ça va profiter, ne vous inquiétez pas !

Monsieur le Maire

Ça va profiter à des Auterivains.

Monsieur GALLET

Oui, qui ont payé le terrain beaucoup trop cher, parce qu'on leur avait dit que la voie serait intégrée. Et puis les propriétaires qui ont vendu beaucoup plus cher et les aménageurs qui ont vendu beaucoup plus cher.

Monsieur le Maire

Je précise que l'engagement de prendre dans le domaine communal les Terrasses de Bellevue, ça ne date pas de nous. On a attendu simplement que ce soit terminé, parce que c'était bien un engagement qui avait été pris avant nous, de l'intégrer dans le domaine communal.

Monsieur GALLET

Oui, mais vous disiez que vous aviez besoin d'argent, c'est pour ça que vous augmentiez l'impôt de 7,1 %. Mais là, c'est des moyens de réduire les dépenses communales. Je suis désolé, ce ne sont pas des voies qui sont d'intérêt communal, elles sont plutôt d'intérêt très local, je veux dire. Et elles sont, aujourd'hui, gérées par des associations syndicales libres qui ne font pas leur

boulot.

Madame HOAREAU

C'est-à-dire que vous proposez, si je comprends bien de revenir en arrière par rapport à toutes les intégrations qui ont été faites ces dernières années, qui concernent un bon nombre, puisqu'il y en a beaucoup qui ont été réalisées, de lotissements avec des associations syndicales libres. D'autres, d'ailleurs, sont en attente, sur des engagements qui avaient été pris précédemment, mais que l'on ne les intègre pas aujourd'hui, parce que les réseaux et la voirie n'ont pas été jugés satisfaisants, et pour lesquelles on est en discussion avec les propriétaires. Donc j'en retiens que dans votre logique vous proposeriez peut-être de sortir du domaine public toutes ces voiries et de les remettre aux particuliers. Il y a un moment donné, aujourd'hui, on n'a pas défini de catégories de voies qui ne seraient pas réintégrées.

Monsieur GALLET

Madame Hoareau, vous en retiendrez ce que vous voudrez !

Madame HOAREAU

Mais j'en retiens ça, pertinemment.

Monsieur GALLET

Mais retenez-en ce que vous voudrez, et vos interprétations, retenez-en ce que vous voudrez.

Madame HOAREAU

Exactement.

Monsieur GALLET

Je pose des choses aujourd'hui qui me paraissent quand même intéressantes à mettre à l'étude, et il faudrait que la commune ait une ligne de conduite préétablie sur toutes les intégrations dans le domaine public. Est-ce qu'on a signé une convention d'intégration dans le domaine public dans le cadre du permis d'aménager?

Monsieur le Maire

Nous avons cette ligne de conduite, monsieur Gallet, et nous n'intervenons pas sans contrôle. Ce qui est demandé aux services. Faire toujours le contrôle avant de nous proposer l'intégration.

Madame HOAREAU

Et cette ligne avait d'ailleurs été débattue entre 2018 et 2020, nous en avons parlé à l'époque en commission urbanisme, alors ne dites pas que n'avons pas de ligne.

Effectivement, nous n'avons pas souhaité, et aujourd'hui, ce n'est pas un sujet remis sur la table, mais on peut en rediscuter lors de commissions, vous pouvez en faire la proposition, d'ailleurs, on avait choisi de ne pas faire de distinguo justement entre les Auterivains qui aujourd'hui, pour bon nombre, dans des lotissements, ont effectivement pu avoir l'intégration et ainsi assurer l'entretien de la voirie quand elle est jugée correcte.

Et normalement, quand elle est jugée correcte, vous parliez en faisant un épiphénomène avec la question de l'éclairage public, mais ce n'est pas le seul domaine, l'éclairage public, il y a d'autres domaines encore plus coûteux, notamment sur les réseaux. Et je le redis, nous avons

des demandes, il y a beaucoup de demandes d'intégration qui sont aujourd'hui en suspens, parce que les conditions ne nous ne semblent pas réunies pour récupérer des équipements qui soient satisfaisants.

On en a un certain nombre, on est relancés très souvent par ces propriétaires, parce qu'ils portent quand même, pour certains, depuis longtemps, la charge de ces équipements. Et pour autant, ils sont quand même utilisés puisqu'ils sont ouverts, ce sont des voies privées ouvertes à la circulation publique sur lesquelles on peut retrouver les services de collecte, notamment des ordures ménagères. C'était une ligne qui avait adoptée en 2018, elle n'a pas été revue. Si vous proposez qu'on rediscute, on pourra tout à fait en rediscuter et représenter une proposition dans cette assemblée, si nous décidons de changer la ligne de conduite. Mais vous ne pouvez pas dire que nous n'en avons pas une, nous en avons une. Elle est de ne pas faire de distinguo et de ne pas intégrer les voiries quand elles présentent les caractères suffisants.

Monsieur GALLET

Là, il n'y a aucun avis. Là, on est pile dans votre situation, il n'y a aucun avis qui est donné, c'est le seul. Pas de voirie, pas de réseau, aucun avis n'est donné. C'est vraiment dans ces circonstances-là qu'il faut dire non. Je vais dans votre sens, et je vais vraiment dans votre sens. Aucun avis n'est donné.

Monsieur le Maire

Nous ferons part à ces propriétaires qui attendent depuis longtemps de la considération que vous portez à leur demande!

Monsieur SCAPIN

Vous direz aussi à tous les autres Auterivains l'état dans lequel on récupère ces espaces !

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire
et après avoir délibéré, le Conseil Municipal**

- Intègre la parcelle sus visée au domaine public communal les voies, réseaux dont elle a la compétence ainsi que l'espace vert intégré à ladite parcelle.
- Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son adjointe Cathy HOAREAU à l'effet de signer l'acte authentique correspondant.
- Précise que les frais d'acte correspondant seront à la charge de Me Parisato Corinne, 24 Chemin Taillades 31490 BRAX.
- Précise que le plan de division correspondant au transfert de propriété sera annexé à la présente délibération.

LA PRESENTE DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE

POUR : 21

CONTRE : 4 (Mrs GALLET, SCAPIN, OLIVEIRA et Mme CAVALIERI D'ORO)

Mr PONTHEU NE PREND PAS PART AU VOTE

Délibération affichée et publiée le 31/07/2023

Reçue en Sous-Préfecture le 31/07/2023

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Mr OLIVEIRA

Monsieur OLIVEIRA

Qui est le correspondant de la CADA sur Auterive et à la CCBA ?
Et de la nomination de la PRADA.

Monsieur le Maire

PRADA, personne responsable de l'accès aux documents administratifs ?

Monsieur OLIVEIRA

Tout à fait.

Monsieur le Maire

Effectivement, du fait qu'on ait passé 10 000 habitants, encore un ennui de plus !

Monsieur OLIVEIRA

La communauté de communes y est passée aussi, puisqu'elle a plus de 10 000 habitants.

Monsieur le Maire

La communauté de commune, ce n'est pas ici. La commune, je vais prendre un arrêté et nommer monsieur Vignal comme délégué PRADA.

Monsieur OLIVEIRA

Une petite question, avant de commencer le reste. Les services de l'urbanisme ont déménagé, mais lorsqu'on fixe un rendez-vous ;
Quand on a fixé un rendez-vous, le message ne dit pas qu'il y a une nouvelle adresse.

Monsieur le Maire

Je pense que ça va s'arranger. Il vient de déménager, il y a encore des choses à faire.

Monsieur OLIVEIRA

Et d'ailleurs, quand je suis allé aux services techniques, ils m'ont dit : "Oui, c'est vrai, il y a beaucoup de monde qui vient."

Monsieur le Maire

Vous étiez près de chez vous aux services techniques de toute façon.
Ça va s'arranger, ne vous inquiétez pas.

Monsieur OLIVEIRA

Des vols d'animaux domestiques ont lieu actuellement à Auterive. Comment se fait-il que la gendarmerie ne prenne pas les plaintes des victimes ?

Monsieur le Maire

Je ne le sais pas, parce que personne n'est venu se plaindre à la mairie, je ne peux pas faire remonter les plaintes que je ne connais pas.

Monsieur OLIVEIRA

C'est sûr, ça n'arrête pas des vols de chats.

Monsieur le Maire

Des vols de chats !

Monsieur OLIVEIRA

Je sais que pour certains, ce ne sont que des chats, mais pour certains, c'est leur animal de compagnie et ils y tiennent énormément, et qu'on leur réponde à la gendarmerie qu'ils ne prennent pas la plainte, ça leur fait mal. Est-ce que vous, Monsieur le Maire, vous pouvez intervenir auprès de la gendarmerie pour qu'ils prennent les plaintes ?

Monsieur le Maire

Tout à fait.

Monsieur OLIVEIRA

Je vous remercie pour nos administrés.

Monsieur le Maire

Mais il faudrait qu'ils viennent me le dire, quand même, s'ils veulent que j'intervienne, qu'ils viennent au moins me dire de quoi il s'agit.

Monsieur OLIVEIRA

Il y a un commerce des chats, surtout pour les laboratoires.

Madame HOAREAU

Après, si je peux me permettre, c'est mon cas, mais en fait, le mien pendant deux mois était perdu. Il n'a pas été volé et je l'ai retrouvé, et j'en ai un autre qui a disparu, qu'on n'a pas retrouvé. J'avais pu, pour le premier, porter plainte à la gendarmerie, pour le deuxième, je ne l'avais pas fait puisque j'ai attendu un petit peu, et il se trouve que celui-là, on l'a retrouvé. Mais ce n'est peut-être pas le cas de tous les gendarmes. Les personnes se sont peut-être retrouvées une fois dans une situation où n'a pas pris la plainte. Moi, la première a été prise.

Monsieur OLIVEIRA

C'est bon de le dire à la gendarmerie, je pense. On va attaquer les choses sérieuses. Un incident a eu lieu sous le porche de la mairie, le soir de la fête de la musique. Vous pouvez nous en dire plus ?

Monsieur le Maire

Mais non, cet incident n'était pas remonté jusqu'à moi avant que vous ne m'en parliez. Est-ce que ceux qui étaient là peuvent en parler éventuellement ? M. Elias?

Monsieur ELIAS

Effectivement, il y a eu un habitant qui s'est un peu agacé mais ça s'est bien arrangé.

Monsieur OLIVEIRA

Parce que l'écho que j'ai eu, c'est qu'il a fait quand même usage d'une arme.

Monsieur ELIAS

D'une arme ?

Monsieur OLIVIERA

Oui, qu'il a mis sous le nez, pour avoir occupé la buvette.

Monsieur ELIAS

La gendarmerie s'est déplacée, donc il n'y a pas eu de problème.

Monsieur le Maire

On vous a menti.

Monsieur OLIVEIRA

C'est étonnant, parce que ça vient quand même du comité des fêtes. Ils me l'ont rapporté.

Monsieur le Maire

Mais ils n'étaient pas là, le comité des fêtes ! Ce n'est pas le comité des fêtes qui organisait.

Monsieur OLIVEIRA

Non, mais ils m'ont rapporté l'incident. Je vous dis ce qu'il en est.

Monsieur le Maire

C'était des "on dit".

Monsieur OLIVEIRA

Ensuite, les travaux, on les a évoqués pour le chemin Quilla.

Monsieur le Maire

On en a parlé, oui.

Monsieur OLIVEIRA

On l'a expliqué déjà. Ensuite, le 22 juin s'est tenu à la mairie un exercice de déclenchement du plan de sauvegarde. Qui participait à cet exercice ? Et où en est-on de la révision du plan de sauvegarde ? Quand aura lieu également l'information de la population ?

Monsieur MASSACRIER

Le 22 juin s'est tenu un exercice déclenché par la préfecture. Ça répond aussi un petit peu à la suite de votre question. Et c'est la cellule de crise qui a été mobilisée par rapport à cet exercice. Il s'avère que la préfecture avait prévu l'étape de cet exercice en trois paliers et on est arrivé jusqu'au palier quatre. Finalement, le plan communal fonctionne bien, même s'il n'a pas été rénové et revu. Mais il faut le revoir, c'est certain.

Monsieur OLIVEIRA
Oui, c'est obligatoire tous les cinq ans.

Monsieur MASSACRIER
Mais il fonctionne très bien.

Monsieur OLIVEIRA
Et c'est déjà une bonne chose, il y aura moins de travail. Et par contre, pour l'exercice avec la population et leur information.

Monsieur MASSACRIER
Là, on a discuté et on prévoit un exercice en 2024. La population, au moins, à une grandeur presque nature.

Monsieur OLIVEIRA
La réserve de sauvegarde que vous avez mise en place.

Monsieur MASSACRIER
De grandeur nature.

Monsieur le Maire
Réserve communale.

Monsieur OLIVEIRA
Quand aurons-nous le rapport du président de la CCBA ainsi que le rapport sur les déchets ?

Monsieur le Maire
Sur les déchets, vous l'avez, monsieur.

Monsieur OLIVEIRA
Je ne reçois pas toujours tout.

Monsieur le Maire
On a débattu au conseil communautaire et toutes les délibérations du conseil ont été envoyées à tous les conseillers municipaux. Et vous avez là-dessus entièrement le rapport du service des déchets. Il y est. Ensuite, sur le rapport du Président, nous ne l'avons pas encore.

Monsieur OLIVEIRA
Je vais regarder, mais il doit quand même être débattu en conseil municipal.

Monsieur le Maire
Non. Présenté.

Monsieur le Maire
Si. Devant le conseil municipal, vous devez nous présenter le rapport annuel du Président. Même le Président peut être invité pour nous en parler.

Monsieur le Maire
Peut-être invité.

Monsieur OLIVEIRA
Jusqu'à présent, on n'a pas eu de débat, on n'a pas parlé de CCBA.

Monsieur le Maire
C'est pour le 30 septembre qu'il faut qu'il soit fait. On m'a promis que je l'aurai.

Monsieur ROBIN
Merci. Si vous permettez, je voudrais répondre concernant le service déchets. Ayant la vice-présidence du service collecte et revalorisation des déchets, le document vous a été envoyé en même temps que la convocation, le 11 juillet. Pour une présentation en conseil communautaire le 18 juillet. C'est la séance du conseil communautaire qui a eu lieu, en tant qu'élus vous avez reçu pour information les pièces.

Monsieur OLIVEIRA
Je ne reçois rien. C'est pour ça que j'essaie de me renseigner

Monsieur ROBIN
En tant qu'élus, tous les élus le reçoivent maintenant

Monsieur le Maire
Il faut que vous donniez la bonne adresse.

Monsieur OLIVEIRA
Si monsieur le DGS, qui est derrière vous, arrive à m'envoyer les documents, je pense que les autres aussi

Monsieur ROBIN
Il faut que vous donniez à la CCBA la bonne adresse. Tous les conseillers municipaux reçoivent les convocations

Monsieur OLIVEIRA
C'est marrant, parce qu'ils me disent : "On le transmet à Auterive qui ensuite le donne aux conseillers."

Monsieur le Maire
Non.

Monsieur OLIVEIRA
Et vous me dites, c'est la CCBA qui le transmet.

Monsieur le Maire
Non. Le secrétariat de la DGS de la CCBA envoie directement maintenant aux conseillers municipaux.

Monsieur OLIVEIRA

Si, ils envoient. Je vérifierai votre adresse, si vous voulez bien me la donner.

De toute façon, je l'ai déjà dit au secrétariat qui m'a répondu que je l'importunais. Par conséquent, j'ai saisi la CADA.

Monsieur ROBIN

Vous avez eu un échange avec elle et les échanges, qui ont été ce qu'ils ont été, je ne suis pas au courant de tout, mais en tout cas, il vous a été demandé votre adresse que vous avez fournie à la CCBA, et la CCBA a envoyé à tous les conseillers municipaux. De ce fait, on peut aussi vérifier si vous avez ouvert ou pas l'avis qui vous a été envoyé. Ça, je le vérifierai et je vérifierai aussi votre adresse si vous voulez bien me la donner pour voir si c'est bien en concordance.

Monsieur OLIVEIRA

Monsieur le DGS est là.

Monsieur ROBIN

Je fais un effort pour faire le lien avec la CCBA. Maintenant, je verrai avec le DGS, mais je peux vous assurer que ça a été envoyé à tous les conseillers municipaux en même temps que tout le reste

Monsieur OLIVEIRA

Ça fait plusieurs fois que je signale qu'il y a des conseillers qui ne reçoivent rien.

Monsieur ROBIN

En même temps que tous les conseillers communautaires.

Monsieur OLIVEIRA

Je reçois des infos comme quoi il y a conseil communautaire par quelqu'un à la mairie de Miremont. Ce n'est pas normal.

Monsieur le Maire

Vous êtes bien le seul, parce que vous savez que tous les gens de la liste majoritaire ne sont pas conseillers communautaires, mais tout le monde reçoit.

Monsieur OLIVEIRA

Je suis le seul à ne pas le recevoir alors.

Monsieur le Maire

Maintenant, c'est juste un problème d'adresse mail. C'est tout.

Monsieur OLIVEIRA

Non, ce n'est pas un problème d'adresse mail.

Monsieur le Maire

Si.

Monsieur OLIVEIRA

Vous savez, quand on vous envoie des trucs en vous disant en deux mots : "Vous nous faites chier." Je pense que l'adresse mail, ils l'ont très bien.

Monsieur le Maire

Est-ce que vous pouvez régler ça à la communauté de communes, s'il vous plaît ?

Monsieur ROBIN

Je vérifierai les propos et l'adresse.

Monsieur OLIVEIRA

Quand aurons-nous le compte rendu des conseillers communautaires ? Comme il est prévu à l'article 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, un rapport doit être donné tous les six mois sur l'activité qui est faite là-bas. Je parle évidemment des conseillers communautaires qui perçoivent une indemnité.

Monsieur le Maire

Mais vous êtes là. Tous les conseils communautaires, vous les voyez, les activités des conseillers communautaires.

Monsieur OLIVEIRA

Non, mais ça doit être débattu ici.

Monsieur le Maire

Vous ne la voyez pas, l'activité ?

Monsieur OLIVEIRA

Je ne reçois rien de personne. Je suis désolé. Il y a quatre conseillers communautaires qui sont rémunérés. Ils doivent faire une présentation de leurs activités ici. Mes profs m'ont toujours appris. Si on n'est pas capable de faire un compte rendu, c'est qu'on ne fait rien là-bas.

Non, je n'ai pas de mauvaise foi. Vous le savez très bien, Monsieur le Maire, que tous les comptes rendus, on ne les a pas.

Mme Duprat

Les actions sont présentées ici aussi.

Madame, je vais vous dire une chose. Quand on n'envoie pas les papiers, c'est qu'on a des choses à cacher.

Ensuite, quand aurons-nous le rapport du CLSPD ? Je vous rappelle que celui-là aussi, à l'article 132-10, ce rapport doit être présenté en conseil municipal.

Monsieur le Maire

2022-2023, on attend un peu là.

Monsieur MASSACRIER

Vous l'avez bien noté, 2022-2023, il reste encore cinq mois.

Monsieur OLIVEIRA

Normalement, l'an dernier, vous l'avez donné au mois de juin, si je me souviens bien des dates.

Madame ZAMPESE

Cette année, il a été moins productif.

Monsieur OLIVEIRA

Quelles sont les commissions municipales qui se sont tenues depuis janvier ? Et où sont les comptes rendus ?

Monsieur le Maire

La commission des finances s'est réunie, vous y étiez. Après, je ne sais pas. La commission patrimoine, je sais qu'elle se réunit régulièrement. La commission des affaires scolaires aussi. La commission urbanisme se réunit. La commission accessibilité se réunit. La commission de monsieur Tatibouet, etc. Les commissions se réunissent, et si vous ne voulez en faire partie, vous pouvez vous inscrire aux commissions extra-municipales.

Monsieur OLIVEIRA

Désolé, on m'a écarté des commissions. Je ne reçois aucune convocation à part les deux que vous avez citées. Je vous rappelle que la composition des commissions doit être proportionnelle aux voix

Monsieur le Maire

Non, mais vous avez les commissions extramunicipales dans lesquelles vous pouvez vous exprimer aussi et qui sont ouvertes à tout le monde, même aux conseillers municipaux.

Monsieur OLIVEIRA

Je vous rappelle que la composition des commissions doit permettre la représentation des différents groupes politiques. Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Maire

Si. Tout à fait.

Monsieur OLIVEIRA

Non. Ils doivent être dans toutes les commissions municipales.

Monsieur le Maire

Non, attendez, monsieur Oliveira, on parle au moment de l'élection, le groupe politique au moment de l'élection, vous étiez avec madame Cavaliéri d'Oro.

C'est votre problème .

Pour nous, monsieur Oliveira, votre groupe, c'est monsieur Oliveira, madame Cavaliéri d'Oro. Ça, c'est votre groupe.

Monsieur OLIVEIRA
Non. Il a été dissous

Monsieur le Maire
C'est votre groupe. C'est au moment de l'élection. Si, après, il y a eu des désaccords, cela ne nous regarde pas. Et à ce moment-là, avec la représentativité, c'est soit madame Cavaliéri d'Oro soit vous qui étiez dans une commission, mais tous les deux n'y étaient pas. J'ai accepté pour les finances que vous veniez tous les deux, mais il n'y avait aucune raison que j'accepte. Et le bulletin, en plus, on accepte que vous fassiez deux comptes-rendus. Alors, arrêtez de vous plaindre.

Monsieur OLIVEIRA
Le compte rendu du Conseil d'État du 26 septembre (2022).

Monsieur le Maire
Oui. Qu'est-ce qu'il y a écrit ?

Monsieur OLIVEIRA
Je vous laisse lire.

Monsieur le Maire
Non. Le problème, vous le lisez dans l'air, parce que votre groupe, c'est le groupe de l'élection. C'est celui-là qui compte. Ce n'est pas après ce qui se passe en cours de mandat.

Madame HOAREAU
Aujourd'hui, si vous arrivez, ce que je ne souhaite pas à l'un ou à l'autre, d'être, par exemple, démissionnaires ou de devoir arrêter pour quelque raison que ce soit le conseil municipal, c'est bien la liste qui avait été élue à ce moment-là. C'est sur cette liste que serait pris le ou la remplaçante. Il ne faut pas confondre. Vous aviez été élu sur une liste, vous avez, certes, ensuite, décidé de vous séparer, mais vous étiez sur la même liste au moment des élections. Et les commissions prennent en compte les listes.

Monsieur le Maire
Il n'y avait pas écrit RN. La dénomination, ce n'était pas RN, c'était Auterive pour tous ou je ne sais rien.

Madame HOAREAU
Oui, mais la répartition, elle a été votée à ce moment-là en fonction des règles définies de proportionnalité.

Monsieur OLIVEIRA
Ne vous inquiétez pas, je demanderai à notre service juridique. Quand aurons-nous le rapport d'activités du CCAS ?

Monsieur le Maire
Avant le 30 septembre.

Madame TERRIER

Je peux vous répondre sur les commissions, s'il vous plaît ?

Monsieur OLIVEIRA

Si vous voulez.

Madame TERRIER

Vous ne faites pas la différence entre les commissions qui sont instituées et qui sont les commissions un peu officielles, comme la commission urbanisme, et les commissions qui sont extramunicipales, par exemple, qui sont au nombre de trois, dans lesquelles vous étiez tout à fait invités à vous inscrire au moment où elles ont été mises en place.

Elles existent, elles travaillent, elles ne rendent pas, elles fonctionnent. Je m'occupe d'une partie de la commission rando, patrimoine, et notamment la partie patrimoine de cette commission. Nous travaillons entre nous. Il y a deux personnes de notre majorité qui en font partie. Tous les autres sont des gens qui sont des Auterivains intéressés par l'histoire. Certains sont de l'ancienne équipe de monsieur Bastiani. C'est une commission absolument ouverte. Nous travaillons entre nous. Je fais les comptes rendus de toutes les réunions, je ne les envoie pas à l'ensemble, parce qu'elles n'ont aucun intérêt. Ce à quoi vous aurez accès, c'est la fin de nos travaux quand nous aurons fini, par exemple, le parcours patrimonial. Cette commission a été ouverte, vous étiez libre de vous inscrire au début. Maintenant, elle s'est concentrée sur ces travaux, parce qu'elle travaille énormément depuis des mois et que les gens ne sont pas arrivés les uns après les autres. Mais ce sont des commissions ouvertes.

Monsieur OLIVEIRA

Quand aurons-nous le compte rendu petite ville de demain ?

Madame TERRIER

Je vois que vous ne daignez même pas me dire que vous m'avez entendue.

Monsieur le Maire

Ne racontez pas l'histoire. Petite ville de demain, ça a été déjà pas mal débattu.

Madame HOAREAU

On a délibéré notamment sur la validation de la convention qui fait un bilan et qui fait état des actions.

Monsieur OLIVEIRA

C'est le travail des gens qui sont là-dedans qu'on aimerait bien connaître.

Madame HOAREAU

Je le répète, quand on a présenté en délibération et on présentera à la rentrée, non pas petite ville de demain, mais l'avenant avec la région Occitanie du contrat Bourg centre, c'est présenté dans cette assemblée et débattu. Et préalablement, on a un débat généralement dans la commission urbanisme.

Monsieur OLIVEIRA

Depuis le début de votre mandat, 175 logements sociaux ont été construits ou sont en cours de construction. Est-ce que d'autres projets sont à l'étude ? Les habitants des quartiers où sont implantés ces types de logement ont-ils été consultés ?

Est-ce tout ce qu'on a passé comme logement social.

Madame HOAREAU

Sur ces logements, je reprendrai depuis 2018 ce qui a été fait. On a un parc de logement social qui s'est agrandi depuis 2018, notamment avec deux opérations, une qui est en cours de finalisation et l'autre, dont le permis a été accordé récemment et qui concerne du logement senior, puisque c'est du logement senior qui rentre dans le logement social.

L'opération de près de 70 logements au niveau du chemin Marengo plus une opération derrière Gifi, où dans cette opération, vous avez une résidence senior, cette fois-ci qui n'est pas gérée par une association, mais qui sera un logement social. Et du PSLA, à côté, nous l'avons présenté ici. Donc déjà, ça fait un peu plus de 120 logements qui sont à destination des seniors.

Ensuite, vous avez des opérations qui ont eu lieu, une qui a été inaugurée à la Briqueterie avec 44 logements, 30 en locatif, 14 en accession sociale à la propriété, et vous avez deux autres opérations sur des terrains qui étaient libres aussi, avenue Arenys de Mar et une autre derrière, je ne sais plus le nom, qui sont des opérations où le permis a été accordé.

La dernière opération qui est en cours d'instruction, c'est une opération de 30 logements qui sera du côté plutôt à l'arrière de la cité Mandement.

Sur la question du logement social, je voulais juste rappeler un certain nombre de choses. C'est qu'à ce jour, en termes de logement, il y a plus de 800 demandes en attente de logement social sur Auterive. Parce que quand on fait un logement social, on fait des demandes. Des personnes qui demandent un logement sur Auterive, dont une grande partie d'Auterivains, quand on disait tout à l'heure que les logements ne vont pas aux Auterivains, ils y vont, notamment quand on s'occupe activement de participer aux commissions d'attribution.

Donc, il y a une partie de logement qui est dite réservée à divers organismes et réservée pour la commune. Mais on peut aller parfois au-delà, et c'est le cas sur la dernière opération qu'on a inaugurée à la Briqueterie, sur lequel on a plus de la moitié des personnes qui sont dans ce logement qui logeaient déjà sur Auterive. La politique du logement, madame Tensa n'est pas là pour en parler, mais je me permets, puisqu'on travaille toutes deux sur ce sujet, d'en parler quand même un peu en détail. Nous avons un règlement du PLU qui est ce qu'il est aujourd'hui, qui va être révisé, mais nous avons aussi un schéma de cohérence territoriale, et ces ensembles nous donnent un certain nombre de contraintes. D'ailleurs, dans le prochain SCoT, la contrainte du logement social, elle sera plutôt autour de 10 % aujourd'hui.

Selon les chiffres officiels publiés, on aura les prochains quand le recensement sera définitivement validé, nous sommes à 7 % de logement social sur le parc de logements à Auterive. On est en dessous de ces 10 % qui est pourtant un des objectifs qui certainement nous sera affecté dans le cadre du schéma de cohérence territoriale.

Je rappelle aussi que sur ces opérations, et ce que tout le monde ne comprend pas toujours, mais c'est normal, parce que on l'explique quand on nous en parle ou on peut en discuter ici, je le dis à chaque fois, on essaie de faire en sorte que les logements qui soient prévus soient aujourd'hui majoritairement sous forme de maisons ou d'appartements accolés avec un espace extérieur, alors même que le règlement du plan local d'urbanisme permet de faire des opérations beaucoup plus conséquentes avec deux, voire trois, voire quatre fois le nombre de logements par rapport à ce qui est réellement produit.

Donc il y a un travail avec les aménageurs. La question de la consultation, puisque vous parliez de consultation des riverains, j'ai envie de dire, quand il y a un permis, quel qu'il soit, qu'il y ait du logement social ou pas, il y a une possibilité, le permis est affiché, d'aller consulter le permis au niveau du service d'urbanisme. C'est des documents qui sont tout à fait consultables et de le contester. Mais je ne vois pas pourquoi, pour une catégorie particulière de logement, on irait consulter les personnes autour.

On ne le fait pas quand on fait un lotissement de maisons en accession à la propriété. Pourquoi on le ferait particulièrement pour du logement social ? Ce n'est en tout cas pas dans cette voie qu'on s'oriente. Par contre, les points d'amélioration qu'on a pu constater et sur lesquels on va essayer avec les aménageurs d'avancer, c'est d'avoir des catégories accessibles aux revenus moyens. Aujourd'hui, sur les dernières opérations, on a des taux de logements. Je ne sais pas si vous êtes habitués au logement social et à son financement. On a différentes catégories de financement. La catégorie la plus petite, avec les revenus les plus faibles. Le très social. Celui-là, on essaie un peu de l'abaisser et de remonter les autres catégories, et on aimerait arriver à avoir aussi des logements dans d'autres catégories de prêt pour pouvoir permettre aussi aux ménages qui sont dans une situation intermédiaire de pouvoir accéder. Je rappelle quand même qu'on a une grande partie de la population qui est éligible au logement social dans ces quatre catégories, et notamment dans nos agents communaux.

Monsieur le Maire
90 % des agents de la mairie.

Madame HOAREAU

Du fait des revenus. Et la dernière chose, c'est que le logement social aujourd'hui, dans le décompte, en tout cas en ce qui concerne la règle d'urbanisme de 30 %, je l'avais déjà précisé lors d'une délibération dans cette assemblée, intègre ce qu'on appelle le prêt d'accession sociale, ce qui permet de devenir propriétaire. Jusqu'à il y a à peu près deux ou trois ans, on a essayé de mettre en place ce prêt à l'accession sociale à la propriété. C'était compliqué, parce que le prix dans le libre était le même que celui en accession sociale à la propriété. Parce qu'on avait un prix qui était bas.

Les prix ont augmenté, aujourd'hui, c'est des produits qui deviennent du coup plus intéressants, et c'est pour ça qu'on en a sur deux opérations sur lesquelles on a cette accession sociale à la propriété qui permet à quelqu'un de commencer à rembourser sous forme de loyer, mais de pouvoir ensuite se positionner pour pouvoir acheter son logement. Je dirai aussi que dans le logement social, il y a des mouvements, puisque certains logements qui étaient des logements sociaux étaient vendus avec une préférence pour leurs occupants, comme le prévoit la loi, notamment le cas d'opérations qui sont à la Madeleine, qui sont plus anciennes et sur lesquelles

le bailleur a souhaité pouvoir se départir de certains logements et les mettre à la vente.

Monsieur OLIVEIRA

Je viens vers vous pour ça. Je vais vous dire pourquoi. Parce que certains habitants, c'est des petits pavillons, ça ne les dérange pas. Ce qui les dérange, c'est les immeubles. Pourquoi ? Parce que là, ils trouvent que leur bien se dévalue environ de 20 à 30 % et qu'ils ont toujours une taxe foncière avec un taux d'imposition plus haut par rapport à ce qu'il y a autour.

Monsieur le Maire

Combien de permis on a eu ? 175 logements sociaux, mais combien on a eu de permis dans la même période, 1 000 ?

Madame HOAREAU

On est à peu près sur 800 logements construits. J'entends votre argument. C'est marrant, parce que là, on est sur le coup vraiment sur la question de l'individu et de l'individuel. Nous, ce qu'on pense, et on le défend, je le porte assez facilement, c'est que plutôt que de vouloir à tout prix rassembler et ghettoïser les logements sociaux, à les rassembler au même endroit, il vaut mieux effectivement les répartir.

Je disais tout à l'heure qu'on essayait de négocier avec les aménageurs. Vous parlez certainement d'une opération que j'ai bien en tête, sur laquelle, normalement, si l'aménageur avait été jusqu'au bout, ne nous avait pas écoutés, il pouvait avoir une opération avec essentiellement des bâtiments en R+2, parce que c'est ce que permet le PLU aujourd'hui, et une densité importante.

À chaque fois, il y a un échange ou une discussion du logement social, ça se finance et ça doit avoir aussi un équilibre financier qui fait qu'à un moment donné, il faut quand même un minimum de logements. Et c'est comme ça qu'on est arrivé à faire non pas trois blocs de bâtiment, mais un petit collectif et à côté des maisons jumelées. Je suis d'accord que vous n'êtes peut-être pas pour ça, je peux l'entendre, mais aujourd'hui, on a, il faut le savoir, sur ces 800 demandes qui sont là, un délai d'attente moyen qui est de plus de 14 mois pour avoir une attribution de logement, et que pour ceux qui connaissent les personnes qui ont été attributaires, qui habitaient déjà Auterive, sur les dernières opérations qui ont été faites, c'est souvent aussi des personnes qui sortent de logements qui n'étaient quand même pas forcément dans un très bon état. Ça fait partie d'une politique effectivement sociale, mais qui sert des Auterivains, qui ne sert pas, contrairement à ce qu'on peut penser, des étrangers. Les demandes, elles sont là et on n'arrive pas aujourd'hui à les satisfaire. L'année dernière, il y a eu peut-être une attribution, ce n'est même pas 2022, c'est 2023, plus importante, du fait de l'ouverture de la briqueterie. Mais attention aux chiffres, il y a 120 logements seniors dans ce chiffre que vous annoncez.

Madame CAVALIERI D'ORO

Simplement, je voudrais apporter un complément à ce que vous venez de dire, madame Hoareau. Au niveau de la briqueterie, il n'y a eu qu'une villa en accession.

Monsieur le Maire

Vous n'avez pas posé de question là-dessus, madame Cavaliéri d'Oro.

Madame CAVALIERI D'ORO

Mais pourquoi on n'a pas le droit de dire la vérité !

Monsieur le Maire

Alors s'il vous plaît, passez aux questions que vous avez posées.

Madame CAVALIERI D'ORO

Mais pourquoi je n'ai pas le droit de dire la vérité ? L'accession à la propriété n'existe plus. Elle le sait ! Il n'y a eu qu'une maison de vendue et le reste est repassé en locatif. C'est ce qui a été dit à la dernière réunion.

Madame HOAREAU

Non, est-ce que vous connaissez le fonctionnement ? Je ne suis pas au CCAS. Est-ce que vous connaissez le fonctionnement du PSLA ?

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, je le sais, je le connais.

Madame HOAREAU

Le fonctionnement du prêt à l'accession sociale, la personne a un délai pour souscrire à l'option d'achat. Ce n'est pas parce que la personne ne l'a pas levée aujourd'hui, cette option, qu'elle ne le fera pas. Il y a quatre logements en accession sociale et les autres en location. Il y a dix logements en accession sociale et le reste en locatif. Je ne vois pas comment vous, vous pouvez préjuger, assise derrière votre chaise, que ces personnes ne libéreront pas l'option ! Vous n'êtes pas à leur place ! Je voudrais quand même que chacun reste à sa place.

QUESTIONS DE Mme CAVALIERI D'ORO

Madame CAVALIERI D'ORO

Ou alors, j'ai très mal compris. De toute façon, on est dans une démocratie quelque peu encadrée, dirigiste, dirais-je. Première question. Au niveau du cours de tennis, des cours de tennis extérieurs, j'entends. Je voudrais savoir combien a coûté la réfection de ces cours de tennis par la société Terre et Sport ?

Monsieur le Maire

9 594 euros TTC. Et il y a eu trois devis. Qui a signé le devis, c'est moi.

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, ça, je sais.

Monsieur le Maire

Par contre, ce qu'il faut préciser, c'est qu'au départ, le club de tennis voulait payer la totalité. Et comme j'ai remarqué que le club tennis ne récupérait pas la TVA, mais que la commune pouvait la récupérer, récupérer cette TVA, la commune va payer 9 594 euros et le club de tennis va reverser la somme hors taxe : 7 995 euros. C'est quelque chose qui ne coûtera rien à la mairie.

Madame CAVALIERI D'ORO

Merci de cette réponse ! Au niveau du boulodrome couvert. Pourquoi l'architecte ne vous a pas averti que vous ne pouviez faire un boulodrome sur un terrain inondable ?

Monsieur le Maire

Mais rien ne nous empêche.

Madame CAVALIERI D'ORO

Non, votre permis a été retoqué !

Monsieur le Maire

Mais parce que c'était en zone inondable, ça ne voulait pas dire qu'on ne pouvait pas faire le boulodrome. La preuve, c'est qu'on a présenté un nouveau projet qui va être accepté.

Madame CAVALIERI D'ORO

Il va nous coûter cher, encore !

Monsieur le Maire

Simplement, on faisait des côtés qui se relevaient manuellement, et on nous a imposé que ça se relève électriquement au cas où. Comme si, quand il y a une inondation, il ne peut pas y avoir aussi une coupure d'électricité qui empêcherait que ça se relève. Mais on faisait les choses qui étaient dans l'ombre hydraulique du bâtiment et à mon avis, ce n'était pas le seul qui était gênant. Beaucoup moins en tout cas que les tennis couverts qui ont été acceptés. Donc on fait un projet avec des côtés qui seront relevables automatiquement.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ce qui veut dire que ça va alourdir le coût.

Monsieur le Maire

Et ça va alourdir, sauf qu'on ne peut pas non plus faire la salle de convivialité telle qu'elle était prévue avec. Donc ça va diminuer drôlement le coût aussi.

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, mais la salle de convivialité, on la paiera, on le fera en interne, certes, mais il faut quand même mettre du matériel, etc. !

Monsieur le Maire

On ne le fera pas en interne, on modifiera la salle actuelle, simplement. Et ça coûtera moins cher que ce qui était prévu au départ. Ce qui fait que notre subvention va sûrement diminuer, d'ailleurs.

Madame CAVALIERI D'ORO

OK. En tous les cas, vous ne me donnez pas une somme approximative de ce que va coûter ce boulodrome.

Monsieur le Maire

Actuellement, c'est 450 000 euros, et nous avons plus de 300 000 euros de subvention.

Madame CAVALIERI D'ORO
Même avec les nouvelles obligations, 450 000 ?

Monsieur le Maire
Oui.

Madame CAVALIERI D'ORO
Et l'architecte, les plans qu'il a fallu refaire, etc. ?

Monsieur le Maire
Oui, il le fait bénévolement.

Madame CAVALIERI D'ORO
Je pense qu'il a dû se faire payer, quand même !.

Madame HOAREAU
Vous ne faites pas de supposition !

Madame CAVALIERI D'ORO
Je voulais vous demander, il y avait une autre question, je terminerai, madame Hoareau, avez-vous mis en concurrence le projet ?

Monsieur le Maire
Nous avons choisi le maître d'œuvre, comme nous avons le droit de le faire, pour des sommes qui sont inférieures à 40 000 euros.

Madame CAVALIERI D'ORO
Pardon ? 450 000 euros, c'est inférieur à 40 000 euros ?

Monsieur le Maire
Pour la maîtrise d'œuvre.

Madame CAVALIERI D'ORO
Non.

Monsieur le Maire
Nous avons choisi la maîtrise d'œuvre.

Madame CAVALIERI D'ORO
Je vous ai dit, le projet, est-ce que vous l'avez présenté ? Est-ce que vous avez pris plusieurs architectes et des projets différents ? C'eût peut-être été intéressant !

Monsieur le Maire
C'était notre projet et nous avons demandé à l'architecte de faire notre projet.

Madame CAVALIERI D'ORO
D'accord.

Monsieur le Maire

En accord avec l'association de pétanque.

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est nous qui payons ! La moindre des choses, c'est qu'ils soient d'accord !

Monsieur le Maire

Vous avez compris qu'on est subventionné à plus de 60 % sur ce programme, vous l'avez compris ?

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, si vous le dites. Quand vous nous parlerez des subventions, j'y croirai ! On va inverser la question, il me semble que ce sera plus pertinent. On va parler des ventes. Je voulais savoir où en étaient les transactions des biens mis en vente ?

Monsieur le Maire

La maison Revivre a des occupants.

Madame CAVALIERI D'ORO

Celle-là, je sais qu'elle est vendue.

Monsieur le Maire

La maison Loumaing, nous avons un accord avec un acheteur qui n'a pas pu obtenir le prêt, donc c'est remis aux agences. Et on a remis à trois agences : ACT, Orpi et Stéphane Plaza.

Madame CAVALIERI D'ORO

Laquelle ? Je n'ai pas entendu la première.

Monsieur le Maire

ACT, Orpi et Stéphane Plaza.

Madame CAVALIERI D'ORO

OK. Et l'autre, la nationale 20, la Trésorerie, c'est vendu, ça ?

Monsieur le Maire

Pas encore.

Madame CAVALIERI D'ORO

La Trésorerie ? Pas encore. Et c'est mis en vente chez qui ?

Monsieur le Maire

Non, mais la Trésorerie, c'était un projet particulier avec une entreprise auterivaine, on en a parlé, on en a déjà parlé.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je sais que vous en avez parlé !

Monsieur le Maire
Ça n'a pas changé.

Madame CAVALIERI D'ORO
Mais je le sais ! Mais c'est intéressant des fois de reposer la question.

Je passerai aux déchets. Donc simplement, c'est une information, je pense, qui est intéressante pour tout le Conseil municipal. Pourrions-nous, puisque vous en avez parlé d'ailleurs sur le bulletin, est-ce qu'on pourrait avoir des informations quant au déploiement des colonnes aériennes et enterrées à Auterive et les emplacements choisis ?

Monsieur le Maire
Envisagés, vous voulez dire.

Madame CAVALIERI D'ORO
Envisagés, si vous préférez.

Monsieur le Maire
Je ne les ai pas tous en tête, mais je pourrais vous les montrer si vous voulez.

Madame CAVALIERI D'ORO
Je viendrai vous voir.

Monsieur ROBIN
Non, je ne présente pas le projet en Conseil municipal, je le présente déjà en conseil communautaire. Les réflexions sont en Communauté des communes.

Madame CAVALIERI D'ORO
Mais vous ne l'avez pas encore présenté en Communauté des Communes.

Monsieur ROBIN
Je vous rappelle le fonctionnement. Nous avons en cours, je prends la dernière question, excusez-moi : comment allez-vous appliquer la TéOMI ?

Madame CAVALIERI D'ORO
Non, mais ici, à Auterive, j'entends.

Monsieur ROBIN
Oui et je vous répons sur la dernière question et je remonterai après. Actuellement, la TéOMI n'est pas fixée, nous sommes en cours de discussion. Nous avons des commissions auxquelles vous participez.
Pas jusqu'à la fin, mais vous participez.

Madame CAVALIERI D'ORO
Parce que j'ai trouvé que c'était un peu long ! Les litières de chats, excusez-moi, ça m'a un peu perturbée.

Monsieur ROBIN

Excusez-moi, c'est tout aussi intéressant que les questions que vous posez.

Madame CAVALIERI D'ORO

Oui, mais litière de chat, je trouve que ce n'était pas pertinent.

Monsieur ROBIN

Pour l'application de la TéOMI, il y a d'abord les commissions, après il y a une validation en bureau, c'est une deuxième étape, et après, nous avons présentation en Conseil communautaire, là, vous y êtes aussi, vous avez ce processus-là, avant d'adopter une TéOMI qui sera appliquée avec un décompte à partir du 1er janvier 2024, pour une mise en application au 1er janvier 2025. Après, concernant : "pourrions-nous avoir des informations quant au déploiement des colonnes aériennes et/ou enterrée sur Auterive" ? On a un schéma, si je peux m'exprimer, un schéma d'implantation, mais qui n'est pas définitif pour l'instant. Nous sommes en train de discuter, nous avons une maîtrise d'œuvre, c'est Valoris qui étudie les différents réseaux, les différents emplacements que nous avons choisis et que nous sommes en train de regarder. J'ai des plans, mais qui ne sont pas définitifs.

Monsieur le Maire

Parce qu'il y a des endroits qu'on avait choisis mais il y a le réseau de gaz en dessous.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ah bon ?

Monsieur ROBIN

Il y a des implantations qui avaient été retenues, mais malheureusement que l'on remet avec la maîtrise d'œuvre, qui ont sollicité les différents intervenants, que ce soit le SDEHG ou d'autres organismes. On est actuellement sur le schéma d'implantation des points d'apport volontaire. On est sur 23, je vous dis aujourd'hui, mais ça peut varier, on est sur 23 points d'apport volontaire, dont six enterrés. Ça vous donne un chiffre pour Auterive. Actuellement, nous avons un marché travaux qui est en cours de rédaction et qui va être étudié. Le début, la CAO en tout cas, va être le 29 août pour les travaux qui vont suivre. Il nous reste à déployer, on a déployé en PAV, en point d'apport volontaire, 12 communes actuellement sur les 19 en 2022. En 2023, il ne nous reste plus qu'Auterive à finir de développer.

Madame CAVALIERI D'ORO

C'est pour cela que je vous pose la question sur Auterive.

Monsieur ROBIN

Le marché Travaux. La CAO, ce sera le 29 août avec le début des travaux pour le 15 septembre. Mais il reste encore des travaux à faire à Venerque où là, on a encore des soucis, entre autres sur les implantations qui n'ont pas toutes été encore validées.

Madame CAVALIERI D'ORO

J'étais à la commission. Je vous parlais essentiellement d'Auterive.

Monsieur ROBIN

Mais vous posez des questions, je réponds à votre question.

Madame CAVALIERI D'ORO

Je vous parlais d'Auterive.

Monsieur ROBIN

Concernant l'autre commune de Cintegabelle, c'est pareil, nous avons des travaux, et après Vernerque et Cintegabelle, arrivera Auterive. Après les travaux qui seront faits sur les deux autres communes restant encore où il y a des travaux à faire. On est plutôt une échéance au dernier trimestre pour Auterive, et actuellement, on travaille sur les implantations : 23 points d'apport volontaire et six enterrés. Malheureusement, avec un enterré où ça pose souci, on est peut-être sur cinq ou six. Il faut qu'on retrouve des emplacements.

Madame CAVALIERI D'ORO

De toute façon, pour appliquer la TéOMI, il faut que tout ça soit en marche sur Auterive. Sinon, je ne vois pas comment vous pourriez appliquer la TéOMI.

Monsieur ROBIN

Le centre-bourg sera avec des points d'apport volontaire et les extérieurs ne changeront pas.

Monsieur le Maire

Il reste du porte-à-porte quand même.

Monsieur ROBIN

Ça reste du porte-à-porte, on est en zone mixte, porte-à-porte et apport volontaire.

Monsieur le Maire

D'ailleurs, les copropriétés fermées resteront à 660 l aussi, et se débrouilleront après pour se répartir la charge.

Madame CAVALIERI D'ORO

On n'aura pas de colonnes aériennes en extérieur ?

Monsieur le Maire

Non.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ça restera des bacs ?

Monsieur le Maire

Oui !

Monsieur ROBIN

Par exemple, pour votre résidence, parce que le souci, je sais, vous m'avez déjà posé la question il y a trois mois, ça reste des bacs collectifs que vous paierez.

Madame CAVALIERI D'ORO

Il va falloir qu'ils soient fermés, parce que tout le monde vient y déposer ses ordures. Dont notamment, d'ailleurs, les viscères de mouton et les têtes de mouton.

Madame HOAREAU

Ne recommencez pas encore avec vos propos déplacés.

Monsieur le Maire

Ils sont à l'intérieur.

Madame CAVALIERI D'ORO

Ça ne vous fait pas plaisir, mais c'est vrai !

Monsieur ROBIN

Il y aura une réunion publique pour la présentation.

Monsieur le Maire

Oui, il y aura la distribution des badges.

Monsieur ROBIN

La distribution des badges se fera semaines 39, 40 et 41, notez-le, et après, la réunion publique le 26 septembre à 20 heures 30, salle Allégora. Merci, Monsieur le Maire.

La séance est levée à 22 heures 45

Le Maire

René AZEMA